

Accidents de la circulation
26 morts et 1.476 blessés en 07 jours

P05

LE CARREFOUR
Le journal du citoyen 25ème année **D'ALGERIE**

N°7344 - MERCREDI 26 NOVEMBRE 2025 - 20 DA - EDITION NATIONALE

Voitures de moins de 03 ans
**L'importation réservée
exclusivement aux citoyens,
et non aux entreprises**

P04

Initié par le président Houari Boumediene

Gara Djebilet: «Le rêve devient réalité»

Lire en page 03

P07

ORAN

Budget primitif 2026 de la wilaya d'Oran
**Plus de 600 milliards alloués
pour booster le développement local**

Régularisation et transactions foncières et investissement
Le wali d'Oran fait le «diagnostic» de la loi 08-15

Squat des trottoirs
**Quand les dérives finissent
par se transformer en paysage ordinaire**



Pour vos annonces publicitaires, naissances, anniversaires, félicitations, etc...
Contactez le Carrefour d'Algérie au: Oran - Fax: 041 30 73 41
Tél: 05 52 12 22 21 - 07 71 31 19 93 - Alger - Tél: 0541 66 53 51 - email: lecarrefourdoran@yahoo.fr

2ème Conférence internationale sur la justice

Lotfi Boudjemaa à Riyadh

Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, M. Lotfi Boudjemaa, a participé, à Riyadh (Royaume d'Arabie saoudite), aux travaux de la 2e Conférence internationale sur la justice, indique lundi un communiqué du ministère. La participation de M. Boudjemaa, qui intervient à l'invitation de son homologue saoudien, M. Walid Ben Mohammed al-Samaani, lui a permis de prendre connaissance des "plus récentes expériences et applications pratiques liées au développement de la performance judiciaire, notamment dans les domaines de l'intelligence artificielle, de la gouvernance et de la gestion des affaires, en faveur d'un système judiciaire plus efficace et plus intégré aux niveaux local et international", précise le communiqué. A l'occasion de cette conférence (23-24 novembre), M. Boudjemaa a égale-

ment rencontré plusieurs de ses homologues, ainsi que des experts et spécialistes du domaine, avec lesquels il a passé en revue les expériences de nombre de pays participants et examiné les meilleures pratiques internationales contribuant à la réalisation de l'excellence judiciaire, dans le contexte de la transition numérique accélérée à travers le monde. L'événement a vu la participation de plus de 40 pays représentés par des ministres de la justice, des magistrats, des experts, des spécialistes et des chercheurs. La conférence, qui a enregistré plus de 4000 participants, a permis de discuter des mécanismes permettant de renforcer la qualité de la justice et des moyens favorisant l'échange d'expertises internationales en matière de développement des systèmes de justice.

Environnement

Krikou examine avec la Représentante de l'UNICEF les voies et moyens de renforcer la coopération



La ministre de l'Environnement et de la Qualité de la vie, Kaouter Krikou, a reçu, lundi à Alger, la Représentante du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) en Algérie, Mme Katarina Johansson, avec laquelle elle a évoqué les voies et moyens de renforcer la coopération, indique un communiqué du ministère. Cette rencontre, qui s'est déroulée au siège du ministère, s'inscrit dans le cadre du "renforcement de la coopération bilatérale entre les deux parties en matière de promotion des pratiques environnementales chez les enfants et leur consécration en tant que droit fondamental", selon la même source. La rencontre a été l'occasion de mettre en avant les efforts de l'Algérie visant à garantir à l'enfant le droit à un environnement sain et sécurisé, à travers les programmes et les initiatives mis en œuvre par le ministère de l'Environnement et de la Qualité de la vie, notamment en ce qui a trait à la généralisation des clubs verts au sein des écoles et à l'organisation de campagnes de sensibilisation à l'éducation environnementale. Les deux parties ont, par ailleurs, évoqué les perspectives d'élargir les domaines de coopération entre le secteur et l'Organisation onusienne, notamment en ce qui concerne le développement de programmes conjoints en vue de renforcer la conscience écologique chez les jeunes générations et de soutenir les capacités créatives de l'enfant en matière de protection de l'environnement. A cette occasion, Mme Krikou a réaffirmé "l'engagement de l'Algérie à poursuivre le travail, afin de garantir un environnement sain et durable aux enfants, en cohérence avec les politiques nationales et les engagements internationaux de l'Algérie en matière de protection de l'environnement et des droits de l'enfant".

Célébration de la Journée mondiale de la langue arabe

Le président du HCI participe à La Mecque aux premières activités

Le président du Haut conseil islamique (HCI), Mabrouk Zaid El Kheir, a participé aux premières activités de la célébration de la Journée mondiale de la langue arabe à La Mecque (Royaume d'Arabie saoudite), indique lundi un communiqué du conseil. Dans son allocution à l'occasion du lancement des activités,

organisées par l'Académie mondiale du Roi Salman pour la langue arabe (KSGAAL) et la Ligue islamique mondiale (LIM), M. Zaid El Kheir a souligné que cette rencontre revêt un caractère particulier, d'autant plus qu'elle se tient à La Mecque, appelant à "unir les efforts pour réaliser le rayonnement de la langue arabe, afin d'ac-

Youcef Belmehdi à Blida

Développement des mécanismes de l'orientation religieuse féminine



Le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Youcef Belmehdi, a affirmé lundi à Blida que son département "œuvre au développement des mécanismes de l'orientation religieuse afin de la rendre plus efficace face aux défis et aux risques qui menacent la société à l'ère du progrès technologique". Supervi-

sant l'ouverture d'un colloque national des "Mourchidate" (guides religieuses) sous le titre "Renforcer et développer le rôle de l'orientation religieuse féminine", le ministre a souligné que la tutelle s'emploie à "développer les mécanismes de l'orientation religieuse féminine afin de la rendre plus efficace face aux défis et aux risques qui menacent la société à l'ère du progrès technologique". Il a ajouté que les améliorations que son département œuvre à apporter portent notamment sur le développement des compétences et des techniques de communication et de dialogue des mourchidate, afin qu'elles puissent interagir avec toutes les catégories de la société, ainsi que la prise en compte de l'aspect psychologique des personnes ciblées, particulièrement des catégories vulnérables. M. Belmehdi a rappelé que la mission de la Mourchida "ne se limitait pas au cadre culturel", mais s'étendait à diverses initiatives à dimension sociale menées avec différents secteurs, dont l'Education, la Santé, la Justice.

Conseil de la nation

Nasri reçoit une délégation de l'Union nationale des handicapés algériens



Le président du Conseil de la nation, M. Azouz Nasri, a reçu, lundi, une délégation de l'Union nationale des handicapés algériens, conduite par M. Haider Boulebnane, indique un communiqué de l'institution parlementaire. Au cours de cette rencontre, tenue à quelques jours de la célébration de la Journée internationale des personnes handicapées (3 décembre), M. Nasri a écouté les préoccupations de cette catégorie et s'est enquis

des principaux défis auxquels elle est confrontée, avant d'examiner les moyens de renforcer les mécanismes de prise en charge et de promotion des droits des handicapés, précise le communiqué. Dans ce cadre, il a rappelé que "l'Etat, sous la conduite du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, accorde une attention particulière à cette catégorie, à travers des politiques sociales s'inscrivant dans une vision globale visant à bâtir une société solidaire fondée sur la justice sociale et l'égalité des chances". Passant en revue les efforts législatifs menés par les deux chambres du Parlement pour améliorer le cadre juridique relatif à la protection et à la promotion des personnes handicapées, M. Nasri a souligné que le Conseil de la nation "demeure disposé à accompagner toute initiative visant à développer les politiques nationales en faveur de cette catégorie et à être à l'écoute des acteurs et associations œuvrant sur le terrain".

LE CARREFOUR
LE JOURNAL DU CITOYEN **D'ALGERIE**

EDITE PAR LA SARL EDIMARCOM-DIST
Au Capital de 100.000 DA

Direction - Rédaction - Administration
16, Bd Docteur Benzerdjeb - ORAN
Tél: 041 30 73 39 / Fax: 041 30 73 41
Président Directeur Général
Lazreug Mohamed

Directeur de la Publication
Abdellah BOUHALI

Directeur Technique
Benyoucef Mohamed

Conception PAO
Le Carrefour d'Algérie
Bureau de Mostaganem
Tél: 045 41 73 80

Impression Ouest
Société d'Impression de l'Ouest
Zone Industrielle - d'Es-Sénia

Diffusion Ouest: Le Carrefour d'Algérie

«Pour votre Publicité, s'adresser à:
L'Entreprise Nationale de Communication,
d'Edition et de Publicité» Agence ANEP

01, Avenue Pasteur Alger.

Tél: 020 05 20 91 / 020 0510 42
Fax: 020 05 11 48 - 020 05 13 45
02 05 13 77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz

ANEP ORAN

agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Siteweb: **www.lecarrefourdalgerie.dz**
E-mail: lecarrefourdoran@yahoo.fr

**Tous les manuscrits et les photos remis
au journal ne peuvent faire l'objet
d'aucune réclamation.**

Initié par le président Houari Boumediene Gara Djebilet: «Le rêve devient réalité»

Par B. Kamel

Évènement historique. Pour transporter le minerai de fer de Gara Djebilet jusqu'à Oran via les chemins de fer, le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a annoncé une décision importante. Dans moins d'un mois, la wilaya de Béchar sera le théâtre d'un événement qualifié de «fête historique» par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune. Lors de sa rencontre, ce jeudi 23 novembre, avec la société civile à Constantine, le chef de l'État a annoncé que le minerai de fer de Gara Djebilet empruntera pour la première fois depuis l'indépendance la ligne ferroviaire reliant la région à Oran. Ce projet devrait voir le jour à partir de janvier 2026 et donc son inauguration est imminente.

Il s'agit de l'un des sites miniers des plus en vue et des plus stratégiques du point de vue de l'exploration et de l'exploitation dans le pays. Ce projet de voie ferrée entre Béchar-Tindouf-Gara Djebilet est long de 950 km. Il comprend entre autres la réalisation de six stations pour les voyageurs et les marchandises. La mine de Djebilet est sise dans la wilaya de Tindouf en Algérie; c'est une mine de fer entrée en exploitation en juin 2022. Un projet donc grandiose depuis l'indépendance. Seulement voilà, l'objectif serait de porter cette ligne ferroviaire jusqu'à la région de l'Oranie sur 1.650 km. Pourquoi pas. Ce projet fort ambitieux avait mobilisé d'importantes res-

sources, un savoir-faire ainsi qu'une main-d'œuvre cent pour cent nationaux. Il incarne, pour ainsi dire, la fin d'une très longue attente et la concrétisation d'un vieux rêve de plusieurs décennies qui voit enfin le bout du tunnel grâce à la clairvoyance du défunt président Houari Boumediene et le couronnement des efforts de son suivi et de sa réalisation par le président de la République Abdelmadjid Tebboune. D'une rentabilité économique grandissime pour le pays, la ligne fer Djebilet- Béchar a été conçue et initiée de façon à permettre le transport et l'exploitation des minerais de fer à partir de Gara Djebilet. Il s'agit également d'un projet à portée politique puisqu'il concrétise et réaffirme la souveraineté légitime de l'Algérie de disposer librement de ses richesses et gisements où qu'ils se trouvent dans son territoire immense. «C'était le rêve de nos chefs historiques, Si Boumediene et ceux qui lui ont succédé. Aujourd'hui, ce rêve devient réalité», a souligné le président Tebboune, insistant sur la rapidité et l'autonomie de réalisation du projet. En seulement un an et demi, 1.000 km de voies ferrées ont été achevés, sans recours à un crédit étranger. Il ne reste plus que 50 à 60 km pour atteindre Béchar. Au-delà de la ligne de l'Ouest, le président Tebboune a également évoqué la ligne ferroviaire minière de l'Est. Destinée au transport du phosphate brut et des produits transformés depuis Bled Hadba, à Tébessa, jusqu'aux complexes industriels et au port d'Annaba. Ce projet est déjà ache-

vé à près de 50 %, tunnels inclus. Il permettra d'augmenter la production nationale de phosphate de 02 millions à 10,5 millions de tonnes par an d'ici fin 2026, selon le président. Le développement de ces infrastructures vise par ailleurs à renforcer l'exportation et la transformation des matières premières. Tout en sécurisant la santé publique grâce à des tunnels permettant le transport sûr des minéraux. «Les engrais sont l'arme moderne», a rappelé Abdelmadjid Tebboune. Soulignant les opportunités offertes par la production d'ammoniac, d'urée et de phosphate pour positionner l'Algérie sur le marché mondial. Lors de sa rencontre avec la société civile, le président a également dressé le bilan de son second mandat axé sur l'économie et l'innovation. Il a affirmé avoir «cassé un tabou» concernant la création de start-up, jusque-là perçue comme risquée. Il a également souligné la mise en avant de projets réussis dans le secteur automobile. L'objectif, a-t-il insisté, est de créer un équilibre entre l'investissement privé et l'accompagnement des jeunes diplômés. Tout en préservant le caractère social de l'État. Dans le domaine financier, le chef de l'État a souligné la stabilité des réserves de change et la gestion prudente du budget. Malgré un prix du pétrole inférieur aux records historiques. Optimiste, il a assuré que « l'année 2026 sera celle du départ réel pour arriver à bon port », plaçant l'économie nationale sur une trajectoire de croissance et de développement durable.

Président de la République L'Algérie a accompli de grandes réalisations en peu de temps

Lors de sa rencontre avec les acteurs de la société civile à la fin de sa visite dans la wilaya de Constantine jeudi dernier, le président de la République a déclaré, dans une allocution diffusée par la Télévision algérienne dimanche soir dans le cadre d'une émission spéciale consacrée à cette visite, que "l'Algérie a accompli récemment et en peu de temps, de grandes réalisations". Malgré "les batailles et les rumeurs" affrontées durant les premières années du premier mandat présidentiel, il n'en demeure pas moins que les auteurs de ces manœuvres n'ont pas pu arrêter la marche de l'Algérie nouvelle, a-t-il ajouté soulignant que "de grandes réalisations ont été accomplies dans différents domaines et en peu de temps". "L'Algérie connaîtra durant l'année prochaine un véritable nouveau départ qui la conduira à bon port, de manière définitive".

Le président de la République a souligné que la situation économique est maîtrisée et que tous les indicateurs économiques sont positifs, relevant que l'Algérie n'a pas recouru à l'endettement extérieur malgré la baisse des prix du pétrole sur les marchés internationaux. "L'Etat a pris ses précautions à ce propos", a-t-il dit. Le président de la République a indiqué que tous les projets réalisés contribueront à augmenter la valeur de la production de phosphate de "2.5 millions de tonnes annuellement à 10.5

millions de tonnes par an". Dans ce cadre, le président de la République a souligné que la nouvelle arme dans le monde est "l'arme de la production d'engrais et de minerais", affirmant l'engagement de l'Etat à renforcer ces deux domaines importants. L'Etat poursuit ses démarches pour relever le taux d'intégration de l'industrie nationale dans l'industrie mécanique, pour parvenir à "la construction d'un véhicule algérien avec un taux atteignant 40 %", a souligné le président de la République. Mettant en exergue l'importance de la création de nouvelles zones industrielles à Constantine avec toutes les conditions requises pour l'attraction de l'investissement, qui "ne peut s'effectuer qu'en assurant protection et encouragement", le président de la République a réaffirmé que le nombre de projets d'investissement en Algérie est en progression constante, sachant qu'il existe "plus de 17.000 projets d'investissement au niveau de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement". Il a expliqué que son insistance à ouvrir la voie aux jeunes en facilitant la création de start-up vise à donner une chance aux jeunes compétents et à investir dans les talents, estimant qu'ils sont "la véritable richesse du pays". Il a rappelé que toutes les lois de la République ont été révisées afin de "faciliter l'accès des jeunes aux postes de décision et les encourager à s'engager en politique et à concrétiser

leurs idées novatrices, car le pays se construit par le savoir et son avenir est entre leurs mains". Dans ce cadre, il a souligné l'importance d'orienter les jeunes talents vers le développement des sciences et de l'intelligence artificielle, rappelant que l'Algérie est le premier Etat arabe et africain à avoir créé une université pour l'intelligence artificielle.

Il a en outre appelé que l'Algérie était l'unique Etat en Afrique et dans le monde arabe qui accorde une allocation chômage, soulignant la nécessité de préserver le caractère social de l'Etat. Répondant aux questions des intervenants lors de cette rencontre, le président de la République a affirmé la disponibilité de l'Etat à financer toute manifestation artistique ou culturelle initiée par le mouvement culturel à Constantine, y compris l'organisation d'un festival du cinéma. Il s'est dit fermement convaincu du rôle important de la culture et de l'éducation dans la formation des générations. S'agissant du développement du secteur du tourisme dans la wilaya, le président de la République a affirmé que "la mission de l'Etat est d'organiser le secteur et de prendre des mesures incitatives pour attirer les investisseurs", appelant les opérateurs privés à exploiter les grandes potentialités que recèle la wilaya pour réaliser des projets touristiques à la hauteur de son histoire séculaire.

Point de Vue

Par A. Benabdellah
Jalildz62@gmail.com

«Le rêve devient réalité»

Cela fait plus d'un demi-siècle que le regretté président Boumediene avait initié le grand gisement de fer situé à Gara Djebilet, dans le sud-ouest algérien. Les données géographiques et les moyens techniques ne permettaient pas, à cette époque, de passer directement à l'exploitation de cette mine, une des plus grandes mines de fer au monde. Il y aurait une dizaine de jours de cela, le président de la République avait, rappelle-t-on, ordonné, lors de la réunion du Conseil des ministres qu'il avait présidée, le lancement de l'exploitation du minerai de fer, extrait de la mine de Gara Djebilet et ce, à partir du premier trimestre de 2026. Selon des sources proches de la présidence, cet événement aura à incarner la nouvelle orientation du gouvernement, visant à consacrer le principe de souveraineté économique ainsi que la diversification des produits à exporter hors hydrocarbures. Afin de concrétiser ce projet grandiose, il a fallu penser à réaliser un autre mégaprojet consistant à la construction d'une ligne ferroviaire Oran-Tindouf, dont le tronçon Tindouf-Béchar est presque à la phase d'exploitation.. Selon un haut responsable de la société «Sonarem» l'entreprise publique, en charge de l'exploitation de la mine, la première unité de traitement primaire du minerai de fer extrait de la mine de Gara Djebilet d'une capacité de production de 04 millions de tonnes par an, sera opérationnelle à la fin avril 2026... les choses, jusqu'à l'heure, vont bon train! Cet engagement avait, rappelle-t-on, nécessité la coopération des Chinois, ces derniers étant en possession d'un savoir-faire remarquable dans le domaine des réalisations des grands projets ferroviaires. De l'autre côté de la frontière, un coassement se fait entendre. Ainsi, depuis que l'Algérie avait décidé la mise en exploitation du gisement de Gara Djebilet, des voix ne cessent de beugler chez les voisins marocains, parlant de la restitution d'un certain «Sahara oriental»... Le hic, c'est que cet hypothétique Sahara englobe les wilayas de Tindouf, de Béchar y compris les gisements de gara Djebilet. Nous ne pouvons que dire à ces aventuriers rêveurs marocains qu'ils peuvent venir récupérer leur dû. Ils seront accueillis avec des roses à l'odeur de la mort. La grande frange écrasée du peuple marocain ne pourrait pas être détournée des regrettables réalités vécues par ce genre de traitement chimérique... L'on veut détourner le peuple d'autres réalités plus dangereuses, comme celles des juifs sionistes qui sont en train de réclamer et récupérer leur soi-disant biens immobiliers et fonciers laissés au Maroc, avant leur départ pour aller vers l'entité sioniste tuer et chasser les Arabes de Palestine...

Suite au dernier mouvement partiel opéré par le ministre de l'Intérieur Les walis procèdent à l'installation des cadres locaux

Les walis de la République ont procédé à l'installation des cadres concernés par le mouvement partiel opéré récemment par le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, M. Saïd Sayoud, après pprobation du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a indiqué dimanche un communiqué du ministère. "Suite au mouvement opéré par le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, M. Saïd Sayoud, le 17 novembre courant, après approbation du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, et ayant touché le corps des inspecteurs généraux de wilaya, des directeurs de la réglementation et des affaires publiques, des directeurs de l'administration locale, des directeurs délégués de la réglementation, des affaires générales et de l'administration locale auprès de certaines circonscriptions administratives, les walis de la République ont procédé à l'installation des cadres concernés par ce mouvement", lit-on dans le communiqué.

Pôle & Mic

Par B.Nadir

Pétrole, marchés entre guerre et diplomatie

Les marchés pétroliers naviguent en eaux troubles, entre signaux d'apaisement sur le front ukrainien et effets persistants des sanctions américaines sur Moscou. Les contrats à terme sur le Brent de l'ICE sont restés stables lors des premières heures de négociation en Asie, les investisseurs scrutant de près les efforts de Washington pour mettre fin au conflit russo-ukrainien, selon Reuters. L'initiative américaine, portée par le président Donald Trump, pourrait imposer à l'Ukraine de concéder certains territoires et de renoncer à son projet d'adhésion à l'OTAN, tout en maintenant pour l'instant les sanctions contre la Russie. Ces restrictions, entrées en vigueur le 21 novembre contre Rosneft et Lukoil, les plus grands producteurs russes, laissent quelque 48 millions de barils de brut bloqués en mer, notesafety4sea.com. Selon Bloomberg, plusieurs tankers ont dû changer de cap en route vers la Chine et l'Inde, principaux importateurs de pétrole russe, provoquant des tensions sur le fret maritime asiatique. Cette perspective d'un allègement éventuel des sanctions, couplée aux discussions de paix jugées «constructives» à Genève, a pesé sur les cours. Le Brent a cédé lundi 0,38 % à 62,32 \$ le baril et le WTI 0,40 % à 57,83 \$. Tony Sycamore, analyste chez IG, souligne à l'AFP que la pression en faveur d'un accord de paix pourrait «libérer une part importante de l'offre russe», effaçant l'impact immédiat des sanctions. Parallèlement, la COP30 s'est conclue sans accord contraignant sur la sortie des combustibles fossiles, malgré les demandes de plus de 80 pays. Le texte final propose uniquement des initiatives comme l'«accélérateur mondial de mise en œuvre» et la «mission Belém pour 1,5» afin de soutenir l'objectif climatique de 1,5 °C. Dans ce contexte, la coopération entre producteurs reste un pilier stratégique. L'Algérie et l'Arabie Saoudite ont réaffirmé lundi à Riyad leur volonté de renforcer la coopération dans les hydrocarbures, la pétrochimie et l'hydrogène propre, ainsi que de mettre en œuvre les accords de l'OPEP+ pour stabiliser le marché mondial. La mise en œuvre stricte de ces accords demeure essentielle pour éviter une volatilité excessive et garantir des investissements à long terme. Ainsi, entre tensions géopolitiques, sanctions et dialogue entre producteurs, le marché pétrolier reste dans une zone d'équilibre fragile où la moindre avancée diplomatique ou modification des flux d'exportation peut rapidement redessiner les prix mondiaux.

Voitures de moins de 03 ans
L'importation réservée exclusivement aux citoyens, et non aux entreprises

Le ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations et la Direction générale des Douanes (DGD) ont affirmé, lundi dans un communiqué conjoint, que l'importation de voitures de tourisme de moins de trois (3) ans demeure exclusivement réservée aux citoyens résidents, une fois tous les trois ans, et non aux entreprises, quelle que soit la nature de leur activité ou leur forme juridique. Les opérations d'importation sont régies par les dispositions de l'article 110 de la loi de finances 2020, modifiées et complétées par l'article 208 de la loi de finances 2025, lesquelles stipulent que l'importation est effectuée par des particuliers résidents, une seule fois tous les trois (3) ans, a précisé la même source. Cette mesure "concerne exclusivement les citoyens résidents, de manière individuelle et non collective, et ne concerne en aucun cas les entreprises, quelle que soit la nature de leur activité ou leur forme juridique", indique le communiqué, soulignant l'interdiction de la vente de ces véhicules dans tout espace de vente en dehors du cadre légal prévu par les dispositions des articles suscités.

Pêche au thon rouge

L'Algérie récupère sa part historique avec une augmentation de 437 tonnes par an

L'Algérie est parvenue à récupérer sa part historique dans la pêche du thon rouge, avec une augmentation importante de 437 tonnes par an, sa part s'approchant désormais de 5,10 % du quota global attribué aux pays membres de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT), a annoncé, dimanche dans un communiqué, la Direction générale de la pêche et de l'aquaculture (DGPA). Cet exploit a été réalisé lors des travaux de la 29ème session ordinaire de l'ICCAT, tenue à Séville (Espagne) du 17 au 24 novembre courant, au cours de laquelle le plan de répartition des quotas de pêche pour la période 2026-2028 a été adopté, a précisé la DGPA qui relève du ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche. En vertu de cette décision, le quota annuel de l'Algérie est passé de 2.023 tonnes à 2.460 tonnes. La récupération de ce quota résulte de "longues négociations ardues menées par la délégation algérienne participante", laquelle a œuvré de manière coordonnée sous la supervision du ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, qui a "suivi de près le processus de négociation et orienté les efforts pour garantir la récupération des droits historiques de l'Algérie", ajoute le communiqué. Cette décision vient corriger "une injustice historique subie par l'Algérie lors de la 17ème session de l'organisation en 2010,



marquée par l'absence de la délégation algérienne, ce qui avait conduit à la réduction de sa part à seulement 1% du quota global des pays membres de l'ICCAT". La session actuelle a été marquée par "des débats intenses et des délibérations complexes, plusieurs pays ayant demandé l'augmentation de leurs quotas, parallèlement à l'adhésion de nouveaux membres ayant obtenu automatiquement certaines parts", relève la même source. En dépit de cette forte concurrence, la délégation algérienne est parvenue à faire inscrire un point important dans la recommandation finale du nouveau plan, stipulant "la poursuite du suivi du dossier de l'Algérie lors de la prochaine révision en 2028, pour compenser le préjudice subi par le pas-

sé". La session a également connu le renouvellement de la confiance au représentant de l'Algérie auprès de la Commission, M. Amar Ouchelli, réélu président du 4e sous-comité pour un nouveau mandat, ce qui constitue "une reconnaissance claire du rôle actif et de la compétence de l'Algérie au sein de cette instance internationale". La diplomatie algérienne a joué "un rôle majeur" dans le soutien aux efforts du ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche pour réaliser cet important exploit, qui contribuera au renforcement de la sécurité alimentaire nationale et à l'augmentation des revenus de l'Algérie issus de l'exportation du thon rouge, un produit de la mer très demandé à l'échelle mondiale, conclut la même source.

Commerce

L'ABEF vilipendée par le Département de Rezig

Par Nadira FOUAD

Désormais et à titre exceptionnel, les banques sont autorisées à procéder à la domiciliation de ces opérations, à l'abri du Programme Prévisionnel d'Importation (PPI) pour les importations destinées à la couverture des besoins propres (fonctionnement et/ou équipement), et du document préalable à la domiciliation, pour les importations destinées à la revente en l'état. Le ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations vient de répondre officiellement à la dernière note publiée par l'Association des Banques (ABEF). Le ministère du Commerce a publié un communiqué pour apporter des précisions à la note qui a soulevé des interrogations des commerçants. L'ABEF et ses orientations ne concernent que les «frais de transport (fret) pour les opérations d'importation valables jusqu'au 31 décembre 2025». Cela suppose pour le ministre du Commerce extérieur qu'il est exclu d'exiger le PPI pour la domiciliation des importations liées au fret. Le PPI (Plan Particulier d'Intervention ou Plan Pluriannuel d'Investissement) est maintenu pour toutes les importations, à part le fret et «cette mesure vise à faciliter les opérations d'expédition. Les banques commer-

ciales sont tenues de fournir au ministère les bilans de la domiciliation bancaire relative aux frais de transport (FRET) pour la même période», a indiqué le Département de Kamel Rezig. L'Association des banques et des établissements financiers (ABEF), vient d'émettre une nouvelle note relative au suivi des opérations d'importations. Par ailleurs, les banques ont demandé des précisions au sujet de la présentation des autorisations préalables pour la domiciliation des factures d'importation, incluant le fret. Selon la note de l'Association bancaire, les banques ont demandé des précisions au sujet de la présentation de l'autorisation préalable pour la domiciliation des factures d'importation incluant le fret. Le ministère du Commerce, et vu ce remue-ménage, a saisi l'ABEF par apporter certains éclairages que les banques peuvent exceptionnellement procéder à la domiciliation de ces opérations, à l'abri du Programme Prévisionnel d'Importation (PPI) pour les importations destinées à la couverture des besoins propres (fonctionnement et/ou équipement), et du document préalable à la domiciliation, pour les importations destinées à la revente en l'état. Cette mesure exceptionnelle est applicable jusqu'au 31 décembre 2025. Dans son communiqué, le

ministère a précisé que la note de l'ABEF, concernant les opérations de domiciliation bancaire relatives à l'autorisation exceptionnelle délivrée par ses services, porte uniquement sur les frais de fret des opérations d'importation en cours jusqu'au 31 décembre 2025, afin de faciliter les opérations de fret. Les banques commerciales sont tenues de transmettre aux services du ministère le bilan de la domiciliation bancaire des frais de fret durant la même période. Concernant toutes les autres opérations d'importation, que ce soit l'activité d'importation dans le domaine de la gestion ou de l'équipement, ou la revente en l'état, le ministère du Commerce extérieur a précisé qu'elles «demeurent soumises au programme prévisionnel et à la domiciliation bancaire délivrés par le Département ministériel conformément à la réglementation et aux procédures en vigueur. Faisant suite aux demandes de précisions formulées par les établissements bancaires concernant la présentation d'une autorisation préalable pour la domiciliation des factures d'importation incluant le fret (services), nous avons saisi le ministère du Commerce Extérieur et de la Promotion des Exportations à ce sujet. Cette mesure dérogatoire est applicable jusqu'au 31 décembre 2025.

Ministère de la Solidarité - DGSN

Convention dans le domaine des œuvres sociales

Une convention a été signée, dimanche à Alger, entre le ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme et la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN), visant à renforcer les connaissances et les capacités professionnelles des personnels de la Sûreté nationale dans le domaine des œuvres sociales. S'exprimant à cette occasion, la ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Mme Soraya Mouloudji, a précisé que cette convention "représente une étape stratégique importante dans le processus de renforcement de la coopération et du partenariat entre les secteurs gouvernementaux et les instances nationales", conformément aux "orientations du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, qui fait de l'investissement dans l'élément humain une priorité de la plus haute importance". Elle a, dans ce contexte, souligné que la formation "occupe une place importante dans ce processus, en tant que mécanisme efficace permettant de renforcer les connaissances et d'améliorer les performances professionnelles de l'ensemble des cadres et des personnels des différents organes et institutions de l'Etat". Après avoir rappelé que "l'Etat œuvre pour une politique de protection sociale universelle bénéficiant à toutes les catégories vulnérables et dans divers domaines", la ministre a mis en avant "la contribution de son secteur à la



formation et à la qualification des encadreurs et des professionnels dans le domaine de l'éducation spécialisée, de l'assistance sociale et de la réadaptation professionnelle". Mme Mouloudji a en outre indiqué que cette convention "permettra de renforcer les capacités professionnelles et d'acquérir de nouvelles connaissances en matière de prise en charge sociale au profit des services et des cadres de la DGSN, notamment pour les centres culturels et de loisirs et les établissements d'accueil et de prise en charge de l'enfance". De son côté, le Directeur général de la Sûreté nationale, M. Ali Badaoui, a affirmé que cette convention "vient couronner d'inlassables efforts communs et incarner la complémentarité institutionnelle entre les différents secteurs de l'Etat, au service de la société et de la patrie", soulignant l'importance

de la formation dans "la qualification des ressources humaines et l'amélioration du niveau du service public". Il a ajouté que cette convention "revêt une importance particulière car portant sur la formation des personnels de la Sûreté nationale, dont les gestionnaires des centres sociaux et culturels, les accompagnateurs, les assistants sociaux et les directeurs des établissements d'accueil et de prise en charge de l'enfance", ce qui permettra, a-t-il dit, d'"assurer des services sociaux de qualité aux personnels de la Sûreté nationale ainsi qu'à leurs familles". De telles sessions de formation ont vocation à contribuer à la concrétisation de la politique sociale de la DGSN et d'assurer une prise en charge optimale des préoccupations socioprofessionnelles des personnels de ce corps de sécurité, a-t-il estimé.

Douera (Alger)

Démantèlement d'un atelier clandestin impliqué dans la fraude alimentaire

Les éléments de la brigade territoriale de la Gendarmerie nationale d'Ouled Mendil, section de Douera (Alger), ont mis fin aux agissements d'une bande criminelle impliquée dans la fraude alimentaire avec falsification de la date de péremption des produits alimentaires, a indiqué, dimanche, un communiqué des mêmes services. "Dans le cadre de la lutte contre la criminalité, sous toutes ses formes et de la préservation de la santé publique, la brigade territoriale de la GN d'Ouled Mendil, section de Douera, a mis fin à l'activité d'une bande criminelle impliquée dans la fraude alimentaire et qui modifiait la date de péremption des produits alimentaire destinées à la consommation humaine", précise le communiqué. Agissant sur la base d'informations parvenues à la section de Douera, concernant "un entrepôt de stockage de lait en poudre subventionné, périmé et utilisé dans la confection des fromages", les services de la direction du commerce et le bureau d'hygiène de la commune, "en coordination avec le procureur de la République, ont constaté après déplacement sur les lieux que l'atelier ne disposait d'aucun document administratif l'autorisant à exercer cette activité commerciale", selon le communiqué. L'opération s'est soldée par



"la saisie de 400 sachets de lait en poudre impropre à la consommation et de fromages périmés, 660 kg de matière première périmée, 3.792 kg de fromage prêt à la consommation, 25 cartons contenant des couvercles en plastique pour emballage, 175 sachets de poudre de sodium, d'étiquettes falsifiées d'un produit d'une société privée". "Un dossier judiciaire a été établi à l'encontre des mis en cause qui seront présentés devant les juridictions compétentes, pour délit de spéculation illicite sur un produit de base, délit de stockage de matières premières sans autorisation, exploitation d'une chambre froide non déclarée, délit de falsification d'un produit, délit d'utilisation de

produits alimentaires périmés, et délit d'exercice d'une activité commerciale sans registre de commerce", conclut le communiqué.

Accidents de la circulation 26 morts et 1.476 blessés en 07 jours

Les accidents de la circulation ont, une nouvelle fois, marqué durement le bilan hebdomadaire de la Protection civile, qui fait état d'une situation préoccupante pour la période du 16 au 22 novembre, indique ce mardi un communiqué de la DGPC. Durant cette semaine, pas moins de 1 342 accidents ont été enregistrés à travers le territoire national, causant la mort de 26 personnes sur les lieux et des blessures à 1 476 autres. Les équipes de secours ont dû intervenir à 2 288 reprises pour faire face à ces drames routiers, assurer les premiers soins et évacuer les blessés vers les structures hospitalières. La wilaya de Biskra a enregistré le bilan le plus lourd, avec cinq personnes décédées et vingt-sept blessées suite à trente-six accidents. En parallèle, les unités de la Protection civile ont recensé 26 072 appels de secours durant cette même période, couvrant un large éventail d'incidents allant des accidents domestiques aux évacuations sanitaires, en passant par les incendies et les opérations diverses. Les secours à personnes demeurent la part la plus importante de leurs interventions, avec 16 301 opérations réalisées. Ces interventions ont permis la prise en charge de 16 113 blessés et malades, traités directement sur les lieux avant leur transfert vers les établissements de santé. Concernant les incendies, les services de la Protection civile ont procédé à 1 130 interventions pour éteindre 747 foyers urbains, industriels ou divers. Les wilayas les plus touchées ont été Alger avec 132 incendies, suivie de Tipaza avec 52 cas et Blida avec 37 sinistres. Les opérations diverses, quant à elles, ont comptabilisé 6 353 interventions au cours de la semaine.

Police judiciaire de Tiaret

Près de 26 kg de kif traité saisis et deux arrestations

Dans le cadre de la lutte continue contre la drogue, les services de la BRI, relevant de la police judiciaire de Tiaret, ont traité une affaire de trafic de drogue, à travers laquelle ils ont réussi à démanteler deux membres d'un réseau activant dans l'ouest du pays. En effet, en coordination avec les autorités judiciaires de Tiaret, les policiers ont intercepté un véhicule léger, avec à son bord, deux membres de trafic de drogue dure. Lors d'une fouille ignominieusement opérée dans le véhicule, il a été découvert une importante quantité de kif traité estimée à 25.900 kg. Cinq téléphones portables de haute gamme ont été également saisis. Les deux trafiquants de drogue ont été présentés devant le procureur de la République près le tribunal de Tiaret qui a ordonné à leur placement en détention provisoire jusqu'à leur comparution devant le juge compétent.

L. Bouhala

Concours de recrutement de l'ARPCE Les candidats admis notifiés par e-mail

L'Autorité de régulation de la Poste et des communications électroniques (ARPCE), a indiqué, dimanche dans un communiqué, que les candidats présélectionnés et admis au concours de recrutement qu'elle a annoncé auparavant, seront notifiés automatiquement par e-mail. "Les candidats présélectionnés du concours de recrutement annoncé le 6 octobre dernier recevront automatiquement des e-mails pour les informer de l'acceptation de leur candidature, conformément aux conditions définies pour les postes ouverts", précise le communiqué. A cet effet, l'Autorité invite "les candidats à consulter leur messagerie électronique, y compris le dossier des courriers indésirables". Concernant le calendrier des entretiens, l'Autorité "contactera progressivement les candidats dont les dossiers ont été retenus pour les informer de la date de chaque entretien", notant que "les entretiens de sélection ont effectivement commencé le 16 novembre courant et se poursuivent jusqu'à ce jour", ajoute la même source.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE RELIZANE
DIRECTION DE LA SANTE ET DE LA POPULATION

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT AVEC EXIGENCE DES CAPACITES MINIMALES *
N° 11 /2025
NIF : 099 748019001127

La direction de la santé de la Wilaya de Relizane, lance un Avis d'appel d'offre Ouvert avec exigence des capacités minimales pour le projet : **Acquisition des équipements Médicaux pour le service d'oncologie (Fourniture, installation et mise en marche) .**

Les entreprises intéressées doivent telecharger le cahier des charges via le lien electronique que vous trouvez sur la page facebook officielle de la direction de la population ,tout en se rapprochent aupres du bureau de la planification afin de signer et cacher sur le registre de retrait du cahier des charges.
L'offre doit comprendre séparément trois (03) plis ce es et portent uniquement les mentions suivantes :

Dossier de candidature.

- La déclaration de candidature.
- Le candidature doit être :
- N'est pas exclu ou interdit de participer aux marchés publics conformément aux dispositions des articles 75 et 89 du décret présidentiel N°15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics.
- N'est pas en redressement judiciaire et que son casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois porte la mention « néant ». Dans le cas contraire, il doit joindre le jugement et le casier judiciaire. Le casier judiciaire concerne le soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique, et du gérant ou du directeur général de l'entreprise lorsqu'il s'agit d'une société ;
- est en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et envers l'organisme en charge des congés payés et du chômage intempéries des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique, le cas échéant, pour bureau d'études de droit algérien .
- est inscrit au tableau en relation avec l'objet du marché.
- a effectué le dépôt légal des comptes sociaux, pour les sociétés de droit algérien(attestation de dépôt des comptes sociaux);
- détient un numéro d'identification fiscale .
- Une déclaration de probité
- Les statuts pour les sociétés
- Regitre de commerce électronique .
- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise
- Tout document permettant d'évaluer les capacités soumissionnaires:

A/ Capacités professionnelles:

-Les soumissionnaires ayant un registre de commerce pour exercer l'activité l'objet de cahier des charge + un agrement actualisé délivrée par le ministère de l'industrie pharmaceutique .

B/ Capacités techniques:

- Ayant au moins une Attestation de bonne execution de la même nature.

C/ Capacités financières:

- les soumissionnaire ayant un chiffre d'affaire moyen des 03 années (2022-2023-2024) : 25.000.000.00 DA.

Offre techniques

- la déclaration à souscrire (selon modèle joint en annexe) datée et signée par lot .
- Attestation d'affiliation CNAS et CASNOS
- Liste des moyens humains à mettre dans le cadre du présent projet avec pièces justificatives (diplômes + affiliation).
- Liste des moyens matériels à mettre dans le cadre du présent projet avec pièces justificatives (carte grise + assurance ou contrat de location) en ccurs de validité
- Le présent cahier de charges ;paraphé, daté et signée.
- Le planning d'exécution
- Mémoire technique justificatif par lot .
- Engagement de Service après-vente + engagemeng de garantie signée, datée, et paraphée.
- Engagement de formation .

02/ Offre Financière : (Composée de)

- La lettre de Soumission dument remplie (selon modèle ci – joint) signée et datée
- Un Bordereau des prix unitaires dument, renseigné, signé et paraphé par le soumissionnaire.
- Un Devis quantitatif et estimatif dument, renseigné, signé et paraphé par le Soumissionnaire.

Les documents a fournir pour l'offre, son t ceux fixes dans l'article 09 du cahier des charges. L'enveloppe extérieure doit être anonyme et ne portera que la mention suivante :

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT AVEC EXIGENCE DES CAPACITES MINIMALES
N° 11 /2025

Soumission à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'evaluation des offres.

Projet : **Acquisition des équipements Médicaux pour le service d'oncologie .**
(Fourniture, installation et mise en marche)

Les offres accompagnées des documents ci dessus citées doivent être déposées à l'adresse suivante : **Bureau de la planification DSP de la Wilaya de Relizane –Route de l'université.**

La durée de préparation des offres est fixée à **quinze (15) jours** à compter de la première parution de l'avis d'appel d'offre ouvert sur le BOMOP et l'un des quotidiens nationaux

Le jour et l'heure limite de dépôt des offres correspondant au dernier jour de la durée de préparation des offres à **14 H :00**

Les soumissionnaires sont invités à assister à la séance d'ouverture des plis qui aura lieu le dernier jour du dépôt des offres à **14 H 00** A l'adresse suivante : **siège de la DSP de la Wilaya de Relizane (séance publique) .**

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de **03 Mois** à compter de la date limitée de réception des offres fixée ci – dessus.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de **03 Mois** à compter de la date limitée de réception des offres fixée ci – dessus .

GROUPE ETUDES ET REALISATIONS HYDRAULIQUES

ENTREPRISE PUBLIQUE ECONOMIQUE
« SOGERHWIT»
SOCIETE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 1.000.000.000 DA
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
REUNIE EN SEANCE EXTRAORDINAIRE
DU 10 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix du mois de Novembre à 10 heures, l'Assemblée Générale Ordinaire réunie en séance Extraordinaire de l'EPE/SPA «SOGERHWIT»,prévue et organisée par la loi et les textes pris pour son application, s'est réunie au siège de l'entreprise sis, à Abou-Tachfine-Tlemcen, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1^{ème} **RESOLUTION** : Révision du Montant du Jeton de Présence.
Cette résolution est adoptée.

2^{ème} **RESOLUTION** : Publicité Légale.
Cette résolution est adoptée.

Le Président

L'Assesseur

Le Secrétaire

LE CARREFOUR D'ALGÉRIE ANEP N° : 2531101121 26.11.2025

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
Ministère des Travaux Publics, et des Infrastructures de Base
Direction des Travaux Publics
De la wilaya de SAIDA

1^{ere} MISE EN DEMEURE

Vu le **marche N° 98/2025** approuvé **14/05/2025** et **visé par contrôle budgétaire N°687** en date **25/05/2025**

Et portant sur les travaux de:

- **RENFORCEMENT DE LA RN 92 DU PK 95+000 AU 107+000SUR 12 KM (2 X 2 Voies)**
 - **Lot 01: Renforcement de la RN 92 du PK 95+000 au PK 99+000**
 - sur 04 km (2 X 2 Voies)
 - **N 1 024.090.02.2020.000.020.25.003**

VU l'ods du lancement des travaux en date du **29/05/2025**

Vu notre envoi n°: **1880/DTP/2025** en date du **28/09/2025**

Vu notre envoi n°: **2061/DTP/2025** en date du **23/10/2025**

Vu notre envoi n°: **2139/DTP/2025** en date du **03/11/2025**

Vu l'expiration du délai d'exécution

L'entreprise "**SARL SOTPHB " 04 LOTS LOTISSEMENT L'ARDJENE -W SAIDA-**

Est mise en demeure d'entamer les travaux en urgence sous le huitaine a compter la date de publication de la présente mise en demeure

et renforcer le chantier en moyens humains et matériels

Faute de quoi, des mesures coercitives seront prises à l'encontre de l'entreprise conformément à la réglementation en vigueur.

LE CARREFOUR D'ALGÉRIE ANEP N° : 2531015412 26.11.2025

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA D'ORAN
DAIRA DE GDYEL
COMMUNE DE GDYEL
N° :26/11/2025.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Le Président De L'assemblée populaire communale de Gdyl lance des adjudications s'agissant des opérations suivantes :
1- Adjudication par concession pour la location d'un **03 locaux commerciaux(5-13-14)** dans **marche couvert de la rue pasteur** d'une superficie de **9.70m²** chacune , pour une durée de **trois(03) ans** renouvelable et pour une mise a prix de **6000 ,00 DA** par mois pour chaque locaux.

2- Adjudication par concession pour la location d'un **local commercial dans marche couvert de la rue pasteur d'une superficie de 18.20m²**, pour une durée de **trois(03) ans** renouvelable et pour une mise a prix de **15000 ,00 DA** par mois.

3- Adjudication par concession pour la location d'un **local commercial situé dans hai nasr d'une superficie de 09m²**, pour une durée de **trois(03) ans** renouvelable et pour une mise a prix de **6000 ,00 DA** par mois.

4- Adjudication par concession pour la location d'un **local commercial situé dans cite les castors d'une superficie de 09m²**, pour une durée de **trois(03) ans** renouvelable et pour une mise a prix de **6000 ,00 DA** par mois.

5- Adjudication par concession pour la location d'un **local commercial situé sur le boulevard hamou boutlills d'une superficie de 102m²**, pour une durée de **trois(03) ans** renouvelable et pour une mise a prix de **60000 ,00 DA** par mois.

6- Adjudication par concession pour la location d'un **local commercial (ex poissonnerie) situé sur le boulevard hamou boutlills d'une superficie de 102m²**, pour une durée de **trois(03) ans** renouvelable et pour une mise a prix de **40000 ,00 DA** par mois.

Tout individu physique ou moral peut participer dans une ou plusieurs opérations d'adjudication en déposant leurs offres sous deux enveloppes distinctes, séparées et fermées.

La première enveloppe comporte le dossier technique constitué des documents suivants :

- 01-Demande de participation (déterminant l'objet de l'adjudication)
- 02-Le cahier des charges signé et paraphé par le soumissionnaire
- 03-Extrait de rôle récent ne dépassant pas les 03 mois.
- 04-Quittance de retrait des cahiers des charges d'un montant de **4.000,00 DA** (montant ne peut être dégrevé)
- 05-Déclaration d'intégrité et d'éligibilité signée datée et paraphée par le soumissionnaire
- 06-Une copie de la carte d'identité
- 07-Extrait des documents (CNAS-CASNOS) ou non affiliation.
- 8-Une copie de la carte d'identité du postulant s'il s'agit d'une personne physique.
- 9- certificat de Résidence.
- 10-Extrait de compte bancaire.
- 11-Copie de registre commerce.
- 12-Acte constitutif de la société.

La deuxième enveloppe comporte le dossier financier constitué des documents suivants :

- 1- La proposition financière selon modèle cahier des charges.
- 2-Caution de participation sous forme de chèque bancaire visée d'une valeur de **40%** du montant de la mise à prix.

Les deux enveloppes (technique et financière) seront inclus dans une enveloppe externe, fermée et anonyme ne portant que l'expression suivante : adjudication des opérations sus indiquée, a MR le président de l'APC de Gdyl. Le dépôt des offres se fera le jour de l'opération de l'adjudication après (15) jours a partir de la première parution dans les journaux nationaux à **10:00H** au siège de la commune de Gdyl, le dépôt sera sous le contrôle de la commission de l'adjudication de la commune.

Pour plus d'information veuillez contacter le bureau patrimoine communal.

Tout dossier incomplet entrainera l'élimination de l'adjudicateur.

LE PRESIDENT DE L'APC

LE CARREFOUR D'ALGÉRIE ANEP N° : 2531015428 26.11.2025

LE CARREFOUR D'ALGÉRIE ANEP N°2531015305 26.11.2025

Budget primitif 2026 de la wilaya d’Oran Plus de 600 milliards alloués pour booster le développement local

Par B. Habib

L’Assemblée populaire (APW) de la wilaya d’Oran a adopté à l’unanimité, ce lundi 24 novembre, lors des travaux par voie de délibération des élus, le projet du Budget primitif de l’année 2026 lequel a été évalué à 6.040.389.454,11 dinars soit plus de 604 milliards de centimes, montant annoncé par le directeur de l’Administration locale (DAL), dans son exposé sur le projet du BP 2026, en présence du wali M.Ouchène Brahim. Ce montant jugé équilibré entre dépenses et recettes prévisionnelles a réservé des dépenses quoique importantes aux secteurs considérés «clés», eu égard

notamment à leur impact direct sur la vie quotidienne des citoyens comme l’éducation, la santé et le volet social «au cœur des priorités de l’Etat pour l’année 2026» comme l’a affirmé le wali, lors d’un préambule. Ainsi, les dépenses du BP prévisionnel de 2026 de la wilaya réservent de «grosses cagnottes» telles que 121 millions de DA pour l’éducation, 306 millions de DA pour l’habitat, 209 millions de DA pour l’investissement public et l’équipement, 195 millions de DA pour le sport et la jeunesse outre 100 millions de DA pour les aides sociales de l’éducation et 70 millions de DA destinés à la prise en charge des préoccupations des associations caritatives. Ce budget pré-

voit également un montant de 84 millions de DA pour le programme de wilaya, portant prévention et lutte contre les incendies de forêt. On croit savoir, dans ce contexte, qu’une enveloppe de 57 millions de DA a été également dégagée au titre de dépenses liées à l’augmentation des salaires durant l’année prochaine qui demeure toutefois subordonnée par un texte réglementaire «additif», légiférant la mobilisation de l’affectation budgétaire exceptionnelle. De l’avis de certains analystes des finances locales, ce budget primitif même, si dans l’ensemble, paraît équilibré, a néanmoins besoin d’être renforcé avec les allocations du budget supplémentaire prévu à partir de juin 2026.

Squat des trottoirs Quand les dérives finissent par se transformer en paysage ordinaire

Par Youcef Chaïbi

« La libération des trottoirs à Oran n’a été possible que grâce à l’action rapide du nouveau wali. Une démonstration éclatante de son engagement, qui contraste avec l’inertie chronique des délégations communales ». Dans une ville comme Oran, où les dérives finissent par se transformer en paysage ordinaire, il aura fallu l’arrivée d’un nouveau wali pour que les trottoirs soient enfin libérés. Une scène presque incroyable : des rues où les piétons peuvent de nouveau circuler sans contourner des étals sauvages, des parasols, des barbecues improvisés, des tables posées sur le domaine public et tout ce qui, pendant des années, a remplacé le citoyen sur son propre trottoir. Mais une évidence s’impose : cette mission n’est pas celle du wali. La libération des trottoirs, le contrôle du domaine public, la lutte contre l’occupation anarchique... tout cela relève des délégations communales, qui disposent de services, de brigades et de prérogatives clairement définies par la loi. Le wali n’a fait que pallier une défaillance flagrante. Lui, dont les missions sont autrement plus stratégi-

ques — gestion globale de la wilaya, grands projets, investissements, sécurité, coordination de l’administration — se retrouve à faire le travail basique de la commune. Et c’est là que le scandale commence. Car si le wali a pu, en quelques jours, rétablir un semblant d’ordre là où des années de laisser-faire ont tout laissé pourrir, cela signifie une seule chose : les délégations communales n’ont jamais fait leur travail. Pas une absence de moyens. Pas un problème de textes.

Pas un manque de compétences. Juste une absence totale de volonté. Depuis des années, les citoyens souffrent des trottoirs privatisés, des routes envahies, des commerces qui débordent, des parkings clandestins, de la saleté qui s’accumule faute de contrôle. Les doléances ont été envoyées, répétées, insistantes. Pourtant, les délégations communales ont choisi de détourner le regard, laissant s’installer une anarchie urbaine devenue presque culturelle. La récente intervention du wali a surtout mis en lumière une vérité dérangeante : lorsque la volonté existe, l’ordre revient immédiatement. Ce n’est donc pas un problème de difficulté, mais un problème de courage admi-

nistratif. Alors une question s’impose : que font réellement les délégations communales ? Elles sont censées assurer le contrôle du domaine public, la propreté, l’organisation des marchés, la régulation des étals et le respect des règles d’occupation du trottoir. C’est leur rôle premier, leur raison d’exister. Si elles ne font même pas cela, à quoi servent-elles ? Le wali n’a pas vocation à courir derrière les vendeurs informels ni à surveiller les trottoirs. Ce n’est pas sa mission.

Sa récente intervention est un rappel humiliant pour la commune, un signal clair que la population n’acceptera plus l’inertie et le laisser-aller. Oran a besoin d’une administration qui assume ses responsabilités, qui contrôle, qui intervient et qui protège l’espace public sans attendre un coup de marteau venu de la wilaya. La libération des trottoirs ne doit pas être un événement exceptionnel provoqué par un nouveau wali : c’est un droit élémentaire du citoyen, que les délégations communales ont l’obligation d’assurer quotidiennement. Aujourd’hui, l’excuse n’existe plus. L’anarchie n’est plus tolérable. Le message est simple : que chacun fasse enfin son travail.

Université des sciences et de la technologie d’Oran (USTO) Développement d’un robot sous-marin au service de la gestion durable du corail

Une équipe de la Faculté de génie mécanique de l’Université des sciences et de la technologie d’Oran (USTO) a développé un robot sous-marin de nouvelle génération dans le cadre d’un Projet national de recherche consacré à la gestion durable du corail sur la côte algérienne, a indiqué à l’APS le chef du projet, le Dr Illes Amine. Mené en partenariat avec l’Agence nationale des ressources halieutiques (ANRPA), relevant du ministère de la Pêche, ce projet vise à doter l’agence d’un outil scientifique permettant de suivre l’état des sites coralliens situés au large de cinq zones du littoral national, a-t-il précisé. Selon le Dr Illes, le robot conçu à

l’USTO répond à un cahier des charges rigoureux, incluant une capacité de descente jusqu’à 160 mètres et la transmission d’images vidéo en haute définition. " Ces images permettent d’évaluer l’état du corail, le degré d’envasement et, plus généralement, la dynamique des ressources halieutiques. L’objectif est d’aider l’ANRPA à décider de poursuivre, suspendre ou déplacer l’exploitation ", a-t-il expliqué. La version actuelle constitue la quatrième mouture développée par l’équipe, qualifiée de démonstrateur pré-industrialisable. " Nous ne sommes plus dans des prototypes de laboratoire. Cette version est industrialisable et commercialisable ", a souligné

le chercheur, précisant que l’équipe détient la propriété intellectuelle de cette technologie. Après des essais d’étanchéité à 16 bars et des tests en bassin, les autorisations nécessaires ont été obtenues pour lancer la campagne de plongée in situ. Les premières opérations sont prévues avant janvier sur les sites de Ghazaouet, Zoujajine et Tala, a indiqué le responsable. Le succès des premiers essais suscite déjà un vif intérêt: l’équipe a reçu de nombreuses demandes de la part d’acteurs économiques. " Nous recevons notamment des cahiers des charges pour l’inspection de canalisations, de pipelines ou encore de stations de dessalement ", a ajouté le Dr Illes.

Régularisation et transactions foncières et investissement Le wali d’Oran fait le «diagnostic» de la loi 08-15

« La loi 08-15 (ndr sur la mise en conformité des constructions et leur achèvement) ne permet pas de régulariser l’assiette de terrain mais régularise plutôt la construction, en ce sens qu’il faut d’abord que l’assiette soit régulée juridiquement et légalement, avant de prétendre à une régularisation de la construction », a affirmé, ce lundi, le wali d’Oran, M.Ouchène Brahim, à l’ouverture des travaux de la 3ème Session ordinaire de l’APW, dans son plaidoyer sur la réglementation à adopter et à appliquer sur le terrain, concernant la régularisation foncière des constructions. Intervenant sur ce dossier, il a indiqué que la loi 08-15 a «pour finalité de délivrer le certificat de conformité d’une construction qui ouvre les portes au bénéficiaire dans plusieurs avantages comme la location, la vente ou encore la création d’emplois (en cas de propriété actée pour un investissement) en sus du bénéfice de l’enregistrement au fichier national de logement ». Ce certificat de conformité est délivré par la commission de daïra compétente qui étudie et valide le dossier de la régularisation d’une construction après paiement préalable au niveau du receveur. Pour rappel, cette loi décrétée en juillet 2008 avait subi des prorogations de délais incessantes. La dernière prorogation devrait arriver à terme le 31 décembre 2025. Parmi d’autres avantages de cette loi citée par le wali, figure la mise à jour du bénéficiaire vis-à-vis des Services de la fiscalité et l’enregistrement au fichier national, ajoutant dans ce cadre que «le citoyen a tout à gagner de la régularisation foncière de sa construction ». Il est utile de signaler que cette loi n’a de cesse, depuis sa promulgation, de créer de «mauvaises interprétations» chez des citoyens qui construisent illicitement sans permis de construire ou qui n’achèvent pas leur construction. Depuis 2008, date de sa promulgation, des citoyens découvrent à leur insu ou feignent délibérément qu’ils ont construit sans permis. Un document pourtant juridiquement élémentaire voire crucial. Raison essentielle qui a amené le wali à annoncer «des portes ouvertes imminentes» sur ce dossier pour mettre un terme à l’amalgame créé chez les postulants à la régularisation foncière. Le taux de régularisation foncière serait de l’ordre de 30 % à l’échelle nationale à en croire les estimations, lors de cette Session d’APW. A l’échelle de la wilaya d’Oran, les chiffres dévoilés par le wali montrent qu’à ce jour, 17.320 dossiers ont été déposés dont 8.279 refusés.

B.Habib

Listes de logements sociaux de Boutlélis et Oued Tlélât Le wali préside une réunion du commission des recours

Le wali d’Oran a présidé une réunion du commission des recours concernant les listes de logements sociaux, dimanche dernier. Il s’agit d’étudier les dossiers de recours relatifs à la liste des logements sociaux locatifs dans les daïras de Boutlélis et de Oued Tlélât, en présence du chef du daïra de Boutlélis, celui de Oued Tlélât, le directeur du logement, le directeur général de l’Office de promotion et de gestion immobilières, le responsable du service du logement auprès du wilaya, le directeur des activités sociales et de la solidarité, et un représentant de la succursale de la Banque nationale du logement (CNL).

Impliqué dans l'enlèvement et l'agression d'un jeune homme
Démantèlement d'un gang criminel à Chlef

Après l'exploitation d'une vidéo accablante documentant l'enlèvement et l'agression d'un citoyen, les éléments de la Brigade mobile de la police judiciaire (BMPJ) de Chetia, relevant de la Sûreté de daïra d'Ouled Farès (Chlef), sont parvenus à neutraliser un groupe criminel composé de cinq individus dont l'un originaire d'une wilaya du Centre. Selon les services de sécurité, l'affaire a éclaté à la suite de l'interpellation du principal mis en cause dans une enquête précédente, liée à la possession de drogues, en vue de la revente. Les perquisitions électroniques menées dans le strict respect des procédures légales ont permis de découvrir un enregistrement vidéo montrant clairement la victime subissant un enlèvement, une séquestration et des violences physiques. Ces images ont été déterminantes pour identifier les autres suspects impliqués dans ce crime. Sous la supervision directe du Parquet territorialement compétent, les enquêteurs de la BMPJ ont engagé une série d'opérations de recherche et de filature, menées avec précision et parfaite coordination. Ces interventions ont permis l'arrestation de tous les membres du groupe, mis en cause dans un acte criminel soigneusement planifié par le suspect principal. Au terme de l'enquête, un dossier pénal complet a été constitué et transmis aux autorités judiciaires. Les suspects ont été présentés devant la justice pour répondre de lourdes accusations notamment enlèvement et séquestration d'une personne par ruse et violence, actes de torture et sévices corporels, constitution d'une association de malfaiteurs en vue de préparer la commission d'un crime. Les services de la Sûreté de wilaya ont souligné que de telles opérations s'inscrivent dans le cadre de la lutte continue contre toutes les formes de criminalité, particulièrement celles menaçant la sécurité des personnes.

N. Ouadah

Police judiciaire de Chlef
Démantèlement d'un réseau de cambriolage

Les éléments de la brigade de police judiciaire, relevant de la 7ème Sûreté urbaine de Chlef, ont réussi, en un temps record, à élucider une affaire de vol par effraction à l'aide de clés falsifiées, ciblant un domicile privé et à interpeller les auteurs présumés dont une femme impliquée dans la dissimulation des biens volés. L'affaire remonte à la fin de la semaine dernière, lorsque les services de police ont reçu une plainte d'un citoyen signalant le cambriolage de son domicile. Les voleurs s'étaient emparés d'une quantité de bijoux, d'objets précieux et d'effets personnels, après avoir utilisé des clés contrefaites pour pénétrer dans la maison. Dès réception du signalement, les enquêteurs ont lancé une investigation approfondie, appuyée par des techniques d'analyse et de recherche modernes. Ces efforts ont rapidement permis de déterminer l'identité du principal suspect, un homme âgé d'une trentaine d'années ainsi que celle de sa complice, chargée de cacher et écouler les objets dérobés. Les opérations menées par les éléments de la police ont conduit à la récupération d'une partie significative du butin, converti en un montant financier important en devises nationale et étrangère, provenant de la revente des bijoux et des objets de valeur subtilisés au domicile de la victime. Les deux mis en cause ont été présentés devant les autorités judiciaires compétentes près le tribunal de Chlef, après l'établissement d'un dossier pénal détaillant les faits qui leur sont reprochés. Cette opération témoigne de la réactivité et de l'efficacité des unités de police locales dans leur lutte quotidienne contre les atteintes aux biens et à la sécurité des citoyens.

N. Ouadah

Sidi Bel-Abbès

Bilan des activités de l'unité du Tramway

Par Mohamed Nouar

L'impératif de la sécurité des infrastructures de transport public et la lutte contre la délinquance urbaine demeurent des priorités pour les services de sécurité. Le bilan opérationnel du mois d'octobre de l'Unité Tramway de la Sûreté de wilaya de Sidi Bel Abbès révèle une activité intense et multiforme, soulignant l'engagement des forces de l'ordre dans la sécurisation de ce mode de transport structurant et de ses abords. L'Unité Tramway, dont la mission centrale est de garantir la sécurité des usagers et l'intégrité du réseau ferré, a dressé un constat en matière de respect du code de la route. Plus de 180 infractions ont été recensées au cours du mois d'octobre. Ces violations, qui compromettent directement la fluidité et la sécurité des opérations du tramway, concernent principalement l'intrusion de piétons sur la plateforme réservée, le stationnement et l'arrêt abusifs de véhicules

sur les voies de circulation du tramway. En outre, l'action de régulation s'est étendue à l'ensemble du périmètre d'intervention, menant à la constatation de 25 infractions routières diverses. L'application des mesures coercitives s'est matérialisée par la mise en fourrière de 15 véhicules et de 40 motos, une démarche essentielle pour rétablir l'ordre public sur l'espace viaire. Parallèlement à ses missions de régulation du trafic, l'unité a joué un rôle déterminant dans la lutte contre la criminalité sous toutes ses formes. Les patrouilles de l'unité ont permis de réaliser plusieurs interpellations significatives à savoir 14 individus recherchés par les autorités judiciaires pour implication dans diverses affaires criminelles ont été appréhendés, 05 personnes ont été arrêtées en possession de substances psychotropes, avec saisie desdites quantités, marquant une contribution notable à l'assainissement de l'espace public de ces fléaux, 04 personnes ont été in-

terpellées pour détention d'armes blanches prohibées et 05 individus impliqués dans une rixe sur la voie publique impliquant l'usage d'armes blanches ont été neutralisés et arrêtés. Afin de prévenir les récidives et d'ancrer les bonnes pratiques chez les citoyens, l'équipe du tramway maintient un effort continu de sensibilisation. Ces campagnes pédagogiques ciblent particulièrement les conducteurs de véhicules et de deux-roues, ainsi que les piétons. Elles visent à rappeler les dangers intrinsèques liés à l'obstruction des voies de tramway et à encourager le respect des espaces dédiés, élément fondamental pour la sécurité collective et la performance du réseau de transport urbain. Le bilan d'octobre témoigne ainsi d'une approche globale de la sécurité urbaine, alliant une régulation ferme du domaine public et une lutte sans relâche contre la délinquance, complétée par une démarche proactive de sensibilisation citoyenne.

Tiaret

Le wali rencontre les élus parlementaires locaux des deux Chambres

Par L.Bouhala

Dans le cadre d'une série de réunions de coordination périodiques avec les représentants du peuple à l'Assemblée populaire nationale et au Conseil de la Nation, une réunion s'est tenue, ce lundi dernier, à la villa d'hôtes de la wilaya, sous la présidence du wali de Tiaret, M. Said Khalil, en présence des membres du Conseil de la Nation et des députés représentant la wilaya de Tiaret ainsi que du Président de l'Assemblée populaire de la wilaya, M. Oukel Belkhira, du wali délégué de Ksar Chellala, M. Toufik Daoudi, et des directeurs de l'Administration locale, de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports, de l'Agriculture, des Postes et Télécommunications, de l'Industrie, des Transports et de la Direction des ressources en eau. Au début, le wali a souhaité la bienvenue aux représentants, soulignant la nécessité d'une coordination et d'une coopération en-

tre les autorités locales et les parlementaires des deux Chambres, conformément aux directives du Président de la République visant à associer les représentants du peuple à l'élaboration des propositions et du plan de développement stratégique de la wilaya. Lors de cette réunion, les députés des deux Chambres ont soulevé plusieurs préoccupations relatives aux affaires locales, ayant un impact direct sur la vie quotidienne des citoyens. Ces préoccupations concernaient les secteurs de l'agriculture, de l'éducation, des services postaux, de l'hydraulique, de la jeunesse et des sports, des transports, du logement et de l'environnement, de l'énergie et de la santé. M. Said Khalil a écouté attentivement les préoccupations exprimées par les députés et y a répondu avec une totale honnêteté et transparence, conformément à l'approche et à la stratégie de développement établies pour la wilaya. Dans ce contexte, il a déclaré qu'il prendrait en considération les

propositions soumises, soulignant le rôle important joué par les députés, tant au niveau local que national, pour répondre à de nombreuses préoccupations : mettre en œuvre le plan de développement visant à satisfaire les besoins fondamentaux des citoyens, renforcer la démocratie participative et instaurer la transparence dans l'administration publique. Les députés des deux Chambres ont salué cette réunion, la jugeant fructueuse et productive et ont affirmé leur volonté d'apporter leur soutien aux autorités publiques dans la réalisation des objectifs fixés. Enfin, le gouverneur a noté que ces réunions sont prévues pour discuter des besoins des citoyens et pour travailler en coordination afin de traiter tous les dossiers de la wilaya selon une méthodologie de travail unifiée, fondée sur la transparence et l'objectivité, en tenant compte du principe de priorité dans la mise en œuvre du développement local.

Relizane

Face à l'arrêt de bus anarchique, les habitants du quartier Sattal lancent un appel de détresse

Par N. Ouadah

Malgré une série de correspondances adressées aux différentes autorités locales de la wilaya à la daïra, en passant par l'APC, le Médiateur de la République et la Direction des transports, les habitants du quartier Sattal, situé rue Aalem Tahar, affirment que leurs plaintes restent sans réponse. Leur détresse persiste face à une situation qu'ils qualifient de catastrophique, due à l'implantation d'un terminus de bus urbains, publics et privés, au cœur d'une rue résidentielle étroite bordée de commerces. Les riverains soulignent que ce point d'arrêt constitue une menace directe pour leur sécurité, en particulier pour les élèves de

l'école Sbiih Mohamed, située à proximité immédiate du virage emprunté quotidiennement par les bus. «Chaque matin, nous craignons pour la vie de nos enfants... Une simple erreur pourrait provoquer un drame», témoigne un habitant. Les nuisances sonores représentent également une source d'exaspération. Le vacarme des moteurs et des klaxons commence dès les premières heures de la matinée, perturbant gravement le quotidien des familles, notamment les personnes âgées et les malades. Nous ne dormons plus, le bruit est insupportable et nos plaintes n'ont rien changé déplore un résident. Sur le plan environnemental, les habitants dénoncent une véritable asphyxie causée par les fumées d'échappe-

ment et l'encombrement permanent du quartier. La circulation y est fréquemment paralysée, accentuant l'impression de chaos. Certains évoquent même des incidents récurrents entre chauffeurs, et selon plusieurs témoignages, certains habitants auraient été menacés après avoir réclamé davantage de discipline. Face à une situation qui perdure depuis longtemps malgré les promesses successives des autorités, les habitants renouvellent, à travers cet appel, leur demande d'une intervention urgente. Ils exhortent le wali de à ordonner le transfert immédiat de cette station afin d'éviter «une catastrophe annoncée. Notre dossier restera ouvert jusqu'à ce qu'une solution concrète soit trouvée», affirment les résidents.

El-Meghaïer

Intenses efforts pour développer la filière des dattes

Des intenses efforts sont menés dans la wilaya d'El-Meghaïer pour développer la filière phœnicicole et améliorer la qualité des dattes. L'essor de la filière agricole a été rendu possible grâce à l'extension des superficies lui étant consacrées, aux nouvelles méthodes d'irrigation et à l'utilisation scientifique et rationnelle des intrants agricoles et produits phytosanitaires, soulignent les services agricoles. Il s'agit aussi de l'encadrement technique, la promotion du produit à travers sa transformation et son conditionnement notamment, l'organisation professionnelle des agriculteurs, le développement des canaux et marchés de commercialisation et l'ouverture d'opportunités d'exportation, ont estimé les acteurs du secteur. L'association agricole "Essafir" d'El-Meghaïer assume un rôle dans ce processus, en termes d'appui aux agriculteurs, par l'organisation de campagnes de formation et de vulgarisation des techniques agricoles, a indiqué son président, Wahid Benmabrouk. Elle s'attèle à réunir les conditions nécessaires au développement de la filière, dont la création d'espaces de concertation entre agriculteurs, ainsi que la préparation de manifestations spécialisées à même d'ouvrir des perspectives de promotion et d'écoulement du produit des dattes, a-t-il ajouté. Selon M. Benmabrouk, l'association œuvre à protéger les variétés locales menacées de disparition, à l'exemple de Litima, Loulou, El-Ammari, Tamesrit, Tanetboucht, Tinissine et Baïd El-Hamam, à travers des programmes de sensibilisation et d'encouragement des agriculteurs à étendre la culture de ces variétés et enrichir le



patrimoine phœnicicole de nouvelles autres, dont El-Medjhouli, Zeggar-Meggar et El-Bordji. Pour sa part, la station d'Aghafiane, relevant de l'Institut technique de développement de l'agronomie saharienne (ITDAS) de Biskra, œuvre à protéger les variétés de dattes menacées, soit 33 espèces, assurer des réponses aux consultations et organiser des journées techniques en direction des agriculteurs, a fait savoir la représentante de la station, Rahima Bellaki (agronome) qui relève que les variétés Deglet-Nour, Ghars et Degla-Beida, sont des plus nutritives très sollicitées. S'agissant de la production, les prévisions des services de la wilaya tablent cette saison plus de deux (2) millions de quintaux (QX) de dattes, à leur tête la Deglet-Nour (1,32 million QX), suivie des variétés Ghars (300.000 QX) et Degla-Beida (265.000 QX). Cette production pré-

visionnelle est en hausse par rapport à la saison dernière qui avait donné lieu à une récolte de 1,8 million QX, avec un patrimoine phœnicicole de près de trois millions de palmiers, dont 2,4 millions de palmiers productifs. L'industrie de transformation revêt une grande importance dans la réalisation d'une large gamme de produits à base de dattes, dont le café, le miel, le vinaigre et le sucre, en sus de l'exploitation des dérivés du palmier dans des activités artisanales, confirmant ainsi la valeur économique du palmier. Le développement de la filière phœnicicole a d'autres retombées sur l'amélioration des conditions de vie de la population locale, dont la création d'emplois et d'entreprises agricoles, dans le contexte de la stratégie nationale de consolidation de la sécurité alimentaire et de réalisation d'un développement durable.

Blida

Une production de 45.000 qx d'olives attendue

La direction des services agricoles (DS) de la wilaya de Blida table sur une production de près de 45.000 quintaux d'olives pour la saison agricole 2025/2026, a-t-on appris de la même direction. La production prévisionnelle des olives pour cette saison est estimée à près de 45.000 quintaux d'olives, contre 43.000 quintaux récoltés durant la saison dernière, a indiqué à l'APS, la cheffe de service des statistiques agricoles à la DSA, Hadjira Belgharbi. Elle a ajouté que 40% de la production globale sera destinée à la consommation comme olive de table, tandis que 60% sera consacrée à la production de l'huile, soulignant que Blida dispose de 8 huileries, dont 2 modernes et 6 traditionnelles se trouvant à Oued Djer, Beni Tamou, Blida, Ouled Yaich et Larbaâ. La campagne de cueillette des olives a été lancée dans de bonnes conditions, a indiqué Mme Belgharbi, ajoutant que le parc oléicole de la wilaya occupe une superficie de 2.400 hectares. La filière oléicole contribue à la diversification de la production agricole dans la wilaya de Blida, qui est surtout connue pour la culture des agrumes, a-t-elle fait remarquer.

Bouira

Un cambrioleur arrêté et des bijoux récupérés

Les éléments de la police judiciaire ont interpellé, hier, un homme qui avait braqué deux (2) magasins commerciaux et une bijouterie. Cette opération faisait suite à un appel téléphonique sur le numéro 15/48. Le suspect a été rapidement identifié et arrêté, après des investigations menées sous supervision du Parquet, les bijoux dérobés, estimés à quatre (4) milliards de centimes, ont été soigneusement dissimulés et enterrés dans un cimetière de la ville de Bouira. L'argent volé et le matériel utilisé pendant le braquage ont également été récupérés. Le voleur a été présenté devant le procureur de la République près le tribunal de Bouira qui l'a placé sous mandat de dépôt. TAIB HOCINE

Ouargla

Zerrouki inaugure le Centre d'appel commun des opérateurs du secteur

Le ministre de la Poste et des Télécommunications, Sid Ali Zerrouki, a procédé, dimanche à Ouargla, à l'inauguration du Centre d'appel commun des opérateurs du secteur (Algérie-Télécom, Algérie-Poste et Mobilis), localisé au quartier Béni-Thour, le premier du genre dans le Sud. Doté d'équipements de télécommunications de pointe, ce Centre constituera une plateforme commune de réception des appels des citoyens, le traitement, numérisé et ordonné, de leurs doléances, et la fourniture systématique d'informations sur les différentes prestations du secteur de la Poste et des Télécommunications, a indiqué le ministre. Il sera chargé d'orienter les appelants vers les services spécialisés et d'assurer la liaison avec les instances du secteur, contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité des prestations et la consolidation du processus de transition numérique, a-t-il ajouté. Le projet ouvrira également des perspectives prometteuses en matière d'emploi, avec la

création de 480 emplois directs dans sa première phase, a poursuivi M. Zerrouki, soulignant que le secteur, de façon générale, connaîtra un renfort supplémentaire, dès le début de 2026, de près d'un millier de nouveaux emplois, pour atteindre un objectif de 10.000 emplois à l'horizon 2027 et quelque 300.000 d'ici à 2029. Cette démarche, a-t-il expliqué, intervient dans le cadre de la stratégie nationale de digitalisation et de décentralisation administrative, visant une amélioration de la relation entre l'administration et le citoyen à travers des canaux plus efficaces et rapides, à la hauteur de la dynamique de numérisation que connaît le pays, et d'ouverture sur de nouvelles sources génératrices de richesses, hors hydrocarbures. Le Centre d'appel commun des opérateurs du secteur sera élargi progressivement pour accueillir à l'avenir d'autres entreprises économiques, a encore révélé le ministre, assurant, par la même occasion, que les facilités et les investissements

nécessaires seront mobilisés pour accompagner ce projet, tout en encourageant le partenariat et l'adhésion au système numérique national. M. Zerrouki a mis l'accent, par ailleurs, sur l'impératif évolution du modèle consommateur vers la génération de valeur ajoutée, en vue de contribuer à la hausse du produit national brut et d'encourager l'innovation et les services numériques. Le ministre a assuré également que le ministère poursuivra ce processus à travers l'encouragement de la création de centres d'appel modernes et efficaces, ainsi que la promotion des compétences humaines capables d'assurer avec professionnalisme des prestations de haute qualité. Au terme de sa visite, le ministre de la Poste et des Télécommunications a procédé à la mise en service du Centre IMS-Cloud (services multimédias en nuage) de l'entreprise Algérie-Télécom, où une présentation technique lui a été faite sur ses missions et sur la couverture de la wilaya en fibre optique.

Chrèa

Premières chutes de neige sur les hauteurs

Les hauteurs et cimes de Chrèa (Blida) ont enregistré, dans la nuit de vendredi à samedi, les premières chutes de neige de la saison, accompagnées d'une baisse sensible des températures et de la formation d'un épais brouillard. Les hauteurs de Chrèa culminant à plus de 1.600 mètres d'altitude, se sont couvertes d'un léger manteau blanc, attirant de nombreux visiteurs, a-t-on constaté sur place. Dès l'annonce des chutes de neiges, les services locaux concernés ont activé les dispositifs de prévention, notamment sur la RN 37 menant vers Chrèa et le chemin de wilaya (CW) 49, a-t-on appris de la direction de la protection civile. En effet, les services de la protection civile ont renforcé leurs équipes sur le terrain, pour parer à d'éventuels glissements de neige ou perturbations de la circulation, avec un dispositif de surveillance installé au niveau de plusieurs points stratégiques. Les automobilistes ont été appelés à la plus grande prudence et à la réduction de leur vitesse. Les services de la commune ont, pour leur part, assuré avoir mis en œuvre l'ensemble des mesures habituelles en période d'intempéries, en coordination avec les directions concernées, dont les travaux publics qui ont mobilisé quatre (4) chasse-neige et un stock de 100 tonnes de sel industriel, ainsi qu'un dispositif destiné au dégagement des routes étroites. "Des stocks suffisants de gaz butane (280 bouteilles) et de propane pour les chalets de la région, ont été constitués en coordination avec Naftal", a indiqué à l'APS, le président de l'Assemblée populaire communale (APC), Bilal Ismailia. Les services de sécurité veillent à la régulation du trafic et à la protection des citoyens et de leurs biens, a-t-il ajouté.

«Kbir Eddouar, au-delà d'une tradition relais du pouvoir colonial»

(3ème partie)

- Kabylie : Le Négociateur du Village

En Kabylie, la structure traditionnelle du village reposait sur la Jemaâ (assemblée des hommes libres). Même si le Cheikh (l'équivalent du KbirEddouar) était nommé par le Caïd/Administrateur, il devait souvent négocier avec la Jemaâ ou être issu d'une lignée reconnue pour asseoir sa légitimité. Son rôle incluait le maintien des coutumes (orf) que les Français utilisaient pour différencier et mieux contrôler les Kabyles des Arabes. Le Cheikh était confronté à une pression sociale plus forte de la part de sa communauté.

- Le Sud: Le Chef Fédérateur.

Dans les Territoires du Sud, le contrôle s'exerçait sur des populations souvent nomades ou semi-nomades, sur de très vastes étendues. Le rôle du Cheikh/Caïd de base était de gérer la tribu ou la fraction dans un environnement où la propriété collective était souvent conservée. Son autorité était cruciale pour la gestion des puits, des oasis et des itinéraires de transhumance. Les Bachaghas et Aghas qui les dirigeaient, étaient de véritables potentats locaux, avec une influence économique et militaire considérable, car leur survie dépendait de leur fidélité à l'autorité militaire française. En conclusion, si la fonction du KbirEddouar/Cheikh était partout de servir de lien subalterne entre le colonisateur et l'indigène, sa légitimité, son domaine d'action et l'impact de sa collaboration variaient profondément selon la nature des structures sociales traditionnelles et le degré de pénétration de la colonisation foncière (très forte à Mostaganem, plus faible dans les montagnes et le Sud). C'est un sujet fondamental et très pertinent pour comprendre l'histoire de la région de Mostaganem. La fonction de KbirEddouar est indissociable du mode de vie rural sous l'administration coloniale. Comme évoqué, le KbirEddouar était le chef désigné ou reconnu au niveau du Douar (unité administrative et territoriale de base de la société rurale indigène), agissant comme un agent subalterne dans la hiérarchie dominée par l'Administrateur français de la Commune Mixte et le Caïd.

- Rôle du KbirEddouar dans le Mode de Vie de la Ruralité à Mostaganem :Le rôle du KbirEddouar était intrinsèquement lié à l'écrasement massif de la société rurale et à la dépossession foncière qui ont caractérisé la colonisation dans les plaines agricoles de l'Oranie dont fait partie Mostaganem.

- Agent de la Dislocation Économique: Fiscalité Coloniale: La fonction la plus lourde du KbirEddouar était la perception de l'impôt (impôts français et l'impôt dit "arabe" qui étouffait économiquement les populations). Il était chargé de l'identification des contribuables et du recouvrement des redevances, y compris les amendes et les pénalités. Cette pression fiscale forcée sur des terres de moindre qualité, après l'accapement des meilleures plaines par la colonisation européenne (viticulture, céréales), a conduit à la paupérisation et à la marginalisation des paysans du douar.

Contrôle Foncier: Il participait aux enquêtes sur les terres et aux recensements des biens. Cela le plaçait au cœur du processus de désagrégation du régime foncier collectif et tribal, préparant le terrain pour de nouvelles vagues de séquestres et d'expropriations en faveur des colons ou des grandes sociétés.

- Agent du Contrôle Social et Politique: La Tâche de Renseignement: Le KbirEddouar était une source d'informations pour le Caïd et l'Administrateur. Il était censé signaler les troubles, les mouvements de population, les agitateurs potentiels et l'état d'esprit des habitants. Cette tâche faisait de lui un instrument de surveillance et de répression au sein même de sa communauté. Application du Code de l'Indigénat: Il aidait à l'application des règles discriminatoires du Code de l'Indigénat qui permettait aux autorités coloniales d'infliger des peines (amendes, prison) sans jugement ni avocat, renforçant la tyrannie locale et l'absence de droits pour les populations du douar. État Civil: La création forcée d'un état civil "étranger" (loi de 1882), visant à individualiser les personnes pour mieux les assujettir à l'impôt et à la circonscription militaire, était mise en œuvre par ces chefferies locales, transformant l'identité familiale et les patronymes. **H.Med Soltane**

Quand faire son marché devient un luxe

Par Y.Zahachi

L'analyse de la flambée des prix à Mostaganem explique les causes possibles du producteur au consommateur et appelle les pouvoirs publics à agir. À Mostaganem, les courses quotidiennes pèsent de plus en plus lourd sur le porte-monnaie des familles. Les témoignages des ménagères et des pères de famille se recoupent : certains produits de première nécessité ont connu des envolées ponctuelles ou persistantes qui fragilisent les ménages à faibles revenus. Les hausses concernent tant les produits locaux (fruits de saison, légumes, œufs) que les produits de la mer et les viandes. Ces tensions se lisent dans les marchés de la ville et se confirment par les relevés publics et les enquêtes de presse. Sur le terrain, des chiffres qui brûlent le panier et des scènes reviennent: des cagettes de fruits de saison vendues à 400–500 DA le kilo; la sardine, poisson de consommation courante, affichant des prix qui ont oscillé, selon les moments et les points de vente, de quelques centaines à plus de mille dinars le kilo selon la disponibilité et le circuit de commercialisation. Des titres locaux ont rapporté des variations rapides et des épisodes d'accès limité à la sardine pour les ménages modestes. L'ail sec, produit clé en cuisine, a montré des variabilités notables: des relevés ré-



gionaux font apparaître des fourchettes larges, ce qui rend son prix parfois prohibitif pour les familles. Autre signal d'alarme: la baisse de l'accessibilité des protéines animales. Les viandes rouges sont pour beaucoup inaccessibles; la volaille et les abats restent relativement chers et le foie figure souvent parmi les produits les plus onéreux par portion. Ces évolutions se font sentir sur le budget alimentaire. Les statistiques nationales montrent par ailleurs que même si l'inflation alimentaire globale peut fluctuer, des hausses ponctuelles fortement ressenties par les ménages subsistent. Enfin, cas particulièrement énervant pour le consommateur: le prix de l'œuf. Alors que des chiffres officiels donnent des prix moyens bien plus bas, des ventes au détail et des marchés informels ont relayé des prix

unitaires grimpaient parfois jusqu'à ~25 DA l'unité, voire des cas extrêmes rapportés en boutique/vente locale atteignant 300 DA l'unité pour de gros œufs, pratique anecdotique mais symptomatique d'un dysfonctionnement entre offre, tri et distribution. Ces écarts traduisent l'existence de circuits parallèles, d'opérations spéculatives ou de ruptures locales d'approvisionnement. Mostaganem vit aujourd'hui le double visage d'une ville où abondent produits et marchés et d'un territoire où la volatilité des prix fragilise les foyers modestes. Les hausses spectaculaires observées sur des produits de base (fruits saisonniers, sardine, ail, œufs, viandes) sont l'effet combiné d'un déficit d'offre ponctuel, de coûts logistiques élevés, d'intermédiaires multiplicateurs et d'insuffisances de régulation.

Les repères historiques de la ville

Par Y.Benguettat

Avant de parler des remparts de la ville de Mostaganem, nous allons donner d'abord un éclairage de la ville, de son lieu géographique ancien et le choix de sa position géographique actuelle. Pourquoi avoir opté pour l'enfermement de Mostaganem avec ces fameux remparts et en créant 05 portes d'entrée et de sortie dont certaines parties existent jusqu'à ce jour?

Maintenant, remontons le temps et donnons une explication selon les documents existants. «C'est sous le règne de Galien, entre 253 et 268? que l'Afrique septentrionale fut désolée par d'effroyables tremblements de terre; un grand nombre de villes du littoral fut submergé. Peut-être faut-il attribuer à ces catastrophes, l'aspect abrupt de la côte de Mostaganem qui effectivement semble conserver les traces d'un affreux bouleversement. Sans doute alors une partie du rivage, et avec elle le port romain de Murustaga, Mostaganem, furent engloutis par la Méditerranée ». Depuis cette époque, personne ne sait exactement où se situe cette ville. L'actuelle vieille ville de Mostaganem que nous connaissons, est Tobbana, Matemore. Quant à Tigdiit l'ancienne, c'est en 1832 quelle a été bombardée, réduite totalement en poussière par le fameux caïd Ibrahim, mercenaire de l'époque turque et enrôlé par les Français entre 1830 et 1833. Le site qui n'offrait pas les mêmes garanties sur le plan militaire, a été reconstruit pendant la période coloniale vers les années 1900. Donc, il reste sur le site



deux repères historiques visibles: Tobbana avec son extension sur le Derb el houd et Qria. Concernant Matemore, cette ville a été construite ainsi que son fort appelé bordj et tork (fort de l'Est) cela, au temps de Hamid El Abd, chef de la confédération des Mehal, entre 1517 et 1545, mort en 1545 et enterré sur les lieux mêmes. Le décor étant planté, en nous intéressant à son aspect physique d'ancienne ville, nous constatons quelle est bâtie à flanc de montagne et entourée par des falaises dépassant les 30 mètres de hauteur, défendue par le fort Bordj Mehal, ensuite il faut ajouter, la ville de Matemore qui se situe plus en hauteur sur une butte. L'ensemble a constitué des postes militaires stratégiques, protégés naturellement par des falaises abruptes et militairement contre les attaques qui pouvaient venir par mer et les alentours de Tigdiit. L'occupant français

ayant subi des attaques répétées par l'Emir Abdelkader en 1833 et bien après en 1834. Pour l'anecdote, le chef de bataillon Pelissier a trouvé la mort à cette période et a été inhumé à Matemore, motif invoqué mort du choléra. La destruction totale de ce site a laissé place à la construction de bâtiments militaires du génie. Seul est resté le fort de l'Est qui a été aussi garni comme poste de défense. C'est en 1841 que fut décidé de construire des remparts tout autour de Mostaganem, en créant 05 portes qui sont la porte des Medjahers, la porte de Mascara, la porte d'Arzew, la porte de la Marine, la porte Bab Arssa (fort de l'Est). Il reste encore jusqu'à aujourd'hui des parties de ces remparts à travers la ville. Les anciens remparts qui existaient avant la colonisation française datant de l'époque de Hamid El Abd et bien avant ont été rasés.

Compétitions africaines interclubs

Débuts réussis de l'USMA et CRB, le MCA et la JSK calent



L'USMA Alger et le CR Belouizdad ont réussi leur entrée en scène en Coupe de la Confédération africaine de football, alors que la JS Kabylie et le MC Alger, représentants algériens en Ligue des champions, se sont inclinés en dehors de leur base, pour le compte de la première journée de la phase de poules disputée le week-end. Le MC Alger, l'un des deux représentants algériens en Ligue des champions, a concédé sa première défaite de la saison face à une solide formation soudanaise d'Al-Hilal SC 1-2, vendredi après-midi au stade Amahoro à Kigali, comptant pour la 1re journée (Gr.C). Les Mouloudéens qui espéraient démarrer la prestigieuse compétition africaine avec un bon résultat à l'extérieure, se sont confrontés à un redoutable adversaire qui jouait pourtant en dehors de ses bases suite au gèle du football au Soudan en raison de la situation sécuritaire qui prévaut dans ce pays. Les protégés de l'entraîneur sud-africain Rhulani Mokwena sont appelés à ressaisir lors de la 2e journée, prévue les 28, 29, et 30 novembre, à l'occasion de la réception des Sud-africains de Mamelodi Sundowns, alors qu'Al-Hilal SC se rendra en RD Congo pour défier St-Eloi Lupopo. Engagée également en Ligue des champions d'Afrique, la JS Kabylie s'est vu infliger une lourde défaite face aux Egyptiens d'Al-Ahly SC (4-1), en match comptant pour la 1ère journée du groupe B de la phase des poules, disputé samedi au stade international du Caire. La JSK qui signe son retour à la compétition africaine après plusieurs années d'absence, n'a pas fait le poids face au club du siècle en Afrique, exerçant dès le début de la partie une pression intense sur la défense kabyle et multipliant les attaques sur le but du gardien Idir Hadid qui a brillé avant de céder à partir de la 36e minute de jeu face à Trezeguet. L'entraîneur de la JSK, l'Allemand Josef Zinnbauer a opéré des chan-

gements en deuxième mi-temps pour essayer de redynamiser le jeu offensif et tenter de sortir de leur camp, mais les contre-attaques égyptiennes étaient fatales pour la défense kabyle qui a concédé deux buts dans les dix dernières minutes de la partie. L'autre rencontre du groupe B, s'est soldée par la victoire des Young Africans de Tanzanie, devant les FAR de Rabat (1-0). A l'issue de la première journée, Al-Ahly et Young Africans se partagent la première place du groupe B avec trois points, tandis que les FAR et la JSK ferment la marche (0 pt). Lors de la 2e journée, prévue les 28, 29, et 30 novembre, la JSK accueillera Young Africans, alors qu'Al-Ahly se rendra chez les FAR.

LE CR BELOUZDAD ET L'USM ALGER SAUVENT LA FACE EN COUPE DE LA CONFÉDÉRATION

En Coupe de la Confédération africaine, le CRB a brillamment entamé son périple africain en s'imposant sans difficulté face aux Tanzaniens de Singida Black Stars sur le score de 2 à 0, en match comptant pour la première journée du groupe C, disputé samedi soir au stade Nelson

Mandela de Baraki (Alger). Grâce aux deux réalisations signées Abdenmour Belhocini (5e) et Abderraouf Benguit (14e), le Chabab a réalisé une victoire nette et précise face à une modeste formation tanzanienne qui n'a pas offert une résistance tout au long de la partie, mais ce succès reste précieux sur le plan mental pour la suite de la compétition. Dans l'autre match de cette poule, les Sud-Africains de Stellenbosch FC l'ont emporté sur le fil, dimanche après-midi à domicile face aux Congolais d'Otoho Oyo (1-0), grâce à un but d'Ashley Cupido, dans le temps additionnel (90e+3). Lors de la 2e journée, le CRB se rendra au Congo pour défier l'AS Otoho, alors que Singida Black Stars recevra Stellenbosch FC. L'USMA Alger, l'autre représentant en Coupe de la Confédération africaine, a réussi ses débuts en phase de poules en venant à bout d'une accrocheuse formation ivoirienne du FC San Pedro (3-2), dimanche soir au stade du 5-Juillet d'Alger, pour le compte de la 1re journée (Gr.A). Le club algérois a imposé un rythme soutenu dès l'entame de la partie en multipliant les attaques contre le but adverse, arrivant à inscrire trois buts grâce à Ghacha (16e), Allilet (60e) et Radouani (81e). Mais face à un adversaire regroupé en défense et bien inspiré en attaque, les Usmistes ont montré de tout de même quelques lacunes défensives qui ont failli faire mouche en fin de partie, permettant aux Ivoiriens de réduire la marque à deux reprises (64e) et (90e+6). Dans l'autre match du groupe A, les Maliens de Djoliba AC ont été surpris à domicile par l'Olympique Safi (0-1). Lors de la deuxième journée, prévue les 29 et 30 novembre, le club de Soustara sera en appel pour défier l'Olympique Safi, tandis que FC San Pedro accueillera les Maliens de Djoliba AC. Pour rappel, les deux premiers de chaque groupe se qualifient pour les quarts de finale.

Hand / Mondial-2025 (dames)

Le duo algérien Belkhiri-Hamidi retenu parmi les arbitres officiels



Le duo d'arbitre algérien de handball Youcef Belkhiri et Sid Ali Hamidi figure parmi les arbitres sélectionnés par la Fédération internationale (IHF) pour officier lors de la 27e édition du Championnat du monde féminin, prévue du 26 novembre au 14 décembre aux Pays-Bas et en Allemagne, a annoncé l'instance fédérale. La présence du binôme algérien Belkhiri-Hamidi dans cette liste officielle marque une reconnaissance de l'expérience et du niveau des arbitres algériens sur la scène internationale. La Fédération internationale a nommé 22 binômes d'arbitres (par ordre alphabétique de nationalité) pour les matchs principaux, ainsi que plusieurs binômes de réserve. La compétition, qui réunira les meilleures sélections féminines du monde, débutera le 26 novembre avec des rencontres dans plusieurs villes-hôtes réparties entre les deux pays organisateurs. **LA LISTE DES ARBITRES RETENUS POUR LE MONDIAL FÉMININ 2025 :**
Algérie : Belkhiri Youcef / Hamidi Sid Ali
Argentine : Garcia Mariana / Paolantoni Maria Ines, Conberse Agustin / Correa Santiago
Bosnie Herzégovine : Konjicanin Amar / Konjicanin Dino
Brésil : Correa Bruna / Correa Renata
Danemark : Hansden Mads / Madsen Jesper
Egypte : El Saied Heidy / El Saied Yasmina
Espagne : Alvarez Javier / Bustamante Yon
France : Gasmi Karim / Gasmi Raouf
Allemagne : Thiyagarajah Ramesh / Thiyagarajah Suresh
Hongrie : Altmar Kristof / Horvath Marton
Iran : Gheisarian Ahmad / Ghesarian Amir
Koweït : Alenezi Maali / Alnaseem Dalal
Moldavie : Covalciuc Alexei / Covalciuc Igor
Monténégro : Kazanegra Andjelina / Vujacic Jelena
Pays-Bas : Weijmans William / Wolbertus Rick
Norvège : Fremstad Mads / Jorstad Jorgen
Pologne : Fabryczny Michal / Rawicki Jakub
Serbie : Jovandic Vladimir / Sekulic Marko
Slovaquie : Budzak Andrej / Zahradnik Michal
Uruguay : Lemes Cristian / Sosa Mathias.
Ouzbékistan : Ismoilov Khasan / Ismoilov Khusan.

CAN-2026 dames

Début du stage de la sélection algérienne à Sidi Moussa

La sélection algérienne féminine de football a entamé lundi son stage de préparation au Centre technique national de Sidi Moussa (Alger), en vue de la double confrontation amicale face au Kenya, les 26 et 30 novembre au stade Mustapha Tchaker de à Blida, en prévision de la Coupe d'Afrique des Nations CAN-2026, a annoncé la Fédération algérienne (FAF), mardi dans un communiqué. En début de soirée, un premier groupe de joueuses a effectué une séance légère axée sur la récupération, tandis que le reste de l'effectif a pris part à une séance d'entraînement complète, précise la même source. Dans la nuit, le groupe a enregistré l'arrivée des dernières joueuses convoquées,

complétant ainsi l'effectif. Elles ont immédiatement été soumises à des examens médicaux afin de s'assurer de leur disponibilité pour le stage. Les Vertes seront soumises à un programme biquotidien ce mardi, avec une séance matinale suivie d'un ultime entraînement prévu à 16h00. En vue de ces deux rencontres amicales de préparation, le sélectionneur national Farid Benstiti a fait appel à 26 joueuses, dont deux locales. L'équipe nationale féminine de football avait validé son ticket pour la phase finale de la CAN-2026 après sa victoire en aller et retour face au Cameroun (2-1 à Oran et 1-0 à Douala) en octobre dernier. L'Algérie va prendre part à la CAN pour la



7e fois de son histoire et la deuxième fois de rang, après celle de 2024, qui a vu les joueuses du coach national, Farid Benstiti, réaliser une performance historique, en atteignant les quarts de finale, avant de s'incliner devant le Ghana (0-0, aux t.a.b : 2-4).

12 | Carrefour Pub

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
الوحدان العمومي للمحضر القضائي
مكتب الدلائل سجل در محضران
محضر قضائي لكل مجلس قضاء وهران
رقم ح 02ارة 212 سسنا مسكنه الطابق الاول قبل وهران
التأليف الفاكس : 040,47,66,75
محضر قضائي ممنونكم محكمات اجرائي محضوري
عن طريق الشفاعة في جريدة وطنية
العدد 412 من ق 1 ا م
نحن الدلائل سجل در محضران محضر قضائي لاجل اختصاص محضر قضاء وهران الموقع
اندام الشكك مكتبه رقم ح 02ارة 212 سسنا مسكنه قبل وهران. بناء على
مجلس الوكالة الوطنية وكذا ومنتمة القضاة الوطنية و 12 قاضيا من قبل مديرها.
الكان 02 شارة القلايد ياسيني وهران بمقتضى المادة 202 و 203 من قانون رقم 03-06
العدد 408 من 2006/02/20 المتضمنة مهنة المحضر القضائي بدو للإطلاع على المواد من
المخز 416 و 414 لاسميا المادة 412 من قانون الاجراءات المدنية والإجرائية. بناء على
نسخة المحضر الصادر عن محكمة قبل مجلس قضاء وهران القسم المدني المخز في
2025/02/20 رقم الجدول 24/00212 رقم الفهرس 25/00319. القاضي في منطوقه:
1- الزام المدعي بوجبه على بدانه المدعى الوطنية وكذا رقم 02 عشر ألف
الوطنية وكذا وهران الفرض بدو مكافاة المدعى الوطنية وكذا عشر ألف
وسمالة وخمسة وعشرون دينار (1.013.625,00 ج. د) الزام المدعي على
بدانه المدعى تعويض بدين قدره خمسمائة ألف دينار جزائري (50.000).
تحصيل المدعي المصاريف القضائية، لاسميا مصاريف التكاليف بالخصور
المقدرة (9000). على محضر قبل مجلس قضاء وهران محضر اجرائي محضوري المحرر
المبلغ بتاريخ 2025/07/28 عن طريق رسالة مضمونة مع الإشعار بالاستلام
بناء على محضر في محضرين قضائي محضوري اجرائي بالتعلق بطلب عن اعلانات الاستئناف
والمحكمة بتاريخ 2025/09/30 بناء على امر بشر في جريدة وطنية
الصادر عن داي ريس محكمة قبل مجلس قضاء وهران مكتب الرئيس في
2025/11/01 تحت رقم الترتيب 25/00461. بقا مسكنه بوجبه على الفوا
رقم 13 تجزئة 101 حاسي بن عتبة وهران. واعلمنا بان له ابل شهر (01)
المبعض بغيري من تاريخ التعلق بتاريخ 2029 من قانون الاجراءات المدنية
الإجرائية، و لا سلطة على ذلك كما اعلمناه ان بد القضاء ابل المعاصرة له ابل شهر
واظن بالاستئناف ابل من التعلق للحكم ابل الشخص ابل و بعدد ابل الاستئناف ابل
(شهرين) 02 من ابل التعلق من التعلق الحقيقي و المختار ببل من المدع 336 من
قانون الاجراءات المدنية والإجرائية، حتى لا يوجب ما تقدم وبالشك حرضا هذا المحضر
في اليوم والشهر والسنة والمكان المذكورين ابل التعلق باللقول.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
الحكومة العمومية للمحضر القضائي
مكتب الأستاذ دال جرموضان
محضر قضائي لجلس قضاء وهران
رقم 02 حارة ج 212 مسكن تساهمي الطريق القليل وهران
الهاتف الفاكس : 040.47.66.67
محضر تبليغ مضمون حكم اعتراضي حضوري
عن طريق النشر في جريدة وطنية
العدد 412 من 1 أ م ا

نحن الأستاذ دال جرموضان محضر قضائي ذل اختصاص محضر قضاء وهران الموقع
أندام الكائن مكتب رقم 02 حارة ج 212 مسكن تساهمي قضائي وهران بناء على
القرار الوكاثة القليلة بدعوى وتنمية المدعى الوكاثة وهران معلنة في كل مديرة
الكائن 02 شارع القديس باسيلي وهران بمقتضى المادة 12 من قانون رقم 03-06
المرع في 2006/02/20 المتضمن منه المحضر القضائي بدعوى للإطلاع على المواد من
العدد 416 و 415 لاسيما المادة 412 من قانون الإجراءات المدنية والإدلية وبناء على
نسخة الحكم الصادر عن محكمة قاضي محضر قضاء وهران القسم المدني المؤرخ في
2025/02/12 رقم الجدل 2024/0208 تحت رقم الفهرس 25/000326 القاضي لي محفوظ:
1- إلزام المدعى عليه قبلي بدفع الدالة المدعى الوكاثة الوطنية لدعم وتنمية العقارية
وكاثة وهران وأربع الف مائة مائة مائة مائة مائة مائة مائة مائة مائة ألف
2- إلزام
30,000) تمصيل الدالة المدعى تعويض مبلغ قدر ثلاثون ألف دينار جزائري
التكليف بالمحضر (العدد 9000) بناء على محضر تبليغ حكم اعتراضي
حضوري المدعى والمبلغ بتاريخ 2025/08/05 عن طريق رسالة مضمونة مع الإشعار
بالاستلام بناء على محضر قضائي حضوري اعتراضي بالتعلق بلوح إعلانات البنية
والمحكمة المؤرخة 2025/09/30 رقم 2025/09/30 بناء على أمر بنشر في جريدة وطنية
الصادر عن الدية رئيس محكمة قاضي قضاء وهران. حكم التبريس في
2025/11/02 تحت رقم مكتب 25/000460 بلغا القاضي المدني في العنوان في النص
قاضي وهران وأعداهم بناء على أمر شهر (02) للمعاصرة بسري من ذلك القاضي طبق
العدد 329 من قانون الإجراءات المدنية والإدلية، إلا سطره قسم في ترك كاستدائه أن
في القضاء أجل المدعى له أجل شهر واحد للعلن بالاستئناف إلا أن التبريل للحكم في
الشخص الذي ويعدد أجل الاستئناف لي شهرين (02) من التبريل في موضته الحقيقية
أو المختار طبق المادة 336 من قانون الإجراءات المدنية والإدلية. في لا يجهل
ما تقدم وأثبتنا كذلك حررنا هذا المحضر في اليوم والشهر والسنة والساعة المذكورين
أعلاه التبريل طبقا للقانون.

المحضر القضائي
26.11.2025

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
البيان العمومي للمحضر القضائي
المكتوب بالإستدلال دال بـ رضوان
محضر قضائي لدى مجلس قضاء وهران
رقم 02 حـ عبارة 12 من 212 سبب سماعي طبق الإذن قبيل وهران
التأليف الفاكس : 040.47.66.75
محضر قبيل مضمون حكم اعتباري حضوري
عن طريق النشر في جريدة يومية وطنية
العدد 412 من ق 1 أ
نحو الإستدلال دال بـ رضوان محضر قضائي لدى إختصاص محضر قضاء وهران الموقع
أحد الفكان مكتبة بـ رقم 02 حـ عبارة 12 من 212 سبب سماعي طبق الإذن قبيل وهران بناء على
مبدأ السيد الوالدة القولية بأنه وندمة القولية وكذا وهران مثله من قبل محضره
الكتاب 02 حـ عبارة 12 من 212 سبب سماعي وهران مقتضى المادة 12 من قانون رقم 03-04
الموزع في 2006/02/20 المتضمن منه محضر القضاء بـ إختصاص محضر قضائي عن المواد من
الأسف 416 و 425و المادة 412 من قانون الإجراءات المدنية والأجنبية بناء على
أوجه الحكم الصادر عن محكمة قبل محضر قضاء وهران رقم المسم المحضر الموزع في
2024/05/22 رقم الجول 7 24/00175 رقم القهر 34/01082 القاضي بـ ملفه:
1- إلزام المدعي بملء شركة التضمن الصمامة الصادر وشركاؤه بدانة المدعية الوالدة
القولية وندمة القولية وكذا وهران قبل القرض بوب مكافحة شركة سيمعانة
وتسعة وأربعين ألف وسبعمئة وألف وثلثون دينار (249.738.000 دج) - 2- الإستماتة
المدعي عليها بدانها المدعية تعويض بملء شركة التضمن الإستماتة لدى مياتر جازنري (30.000
دج) - 3- الإستماتة المدعي عليها التعويض بملء شركة التضمن الإستماتة لدى مياتر جازنري
المقفرة (6000 دج) على محضر تبليغ حكم اعتباري حضوري الجهر والمبلغ
بناظره 2025/08/05 عن طريق رسالة مضمونة عن الإستماتة بالإستدلال بناء على
محضر تبليغ حكم اعتباري حضوري الجهر والمبلغ بناظره 2025/08/05 عن طريق رسالة
مضمونة عن الإستماتة بالإستدلال بناء على إعلانات المحكمة وتاريخ
10/02/2025 بناء على محضر تبليغ قضاء وهران مكتب القضاء من 2025/11/06 تحت رقم
التزيب 25/00045 ملحق بشركة التضمن الصمامة الصادر وشركاؤه
بسمها جودف عن اركان حواس مسعود - وهران - وأعدانها بـ لعل شهر (01)
المعارضة يسري من تاريخ التبليغ طبق الحكم 329 من قانون الإجراءات المدنية
الإلزامية، ولا يخلو عنه أن بناء على إعدانها أنه بـ اقتضاء الجهر المعارضة لعل شهر
بالطعن بالإستدلال أنه لم يتبليغ الحكم إلى الشخص ذاته وبموجب الإذن الإستماتة في
شهرين (02) من 12 من الإستماتة إلى المحكمة أو المختار طبق نص المادة 336 من
قانون الإجراءات المدنية والأجنبية، حتى لا يجهل ما تقدم وأما حركته حركته هذا المحضر
في اليوم والشهر والسنة والساعة المذكورين إلا علاه طبق قولا للتفاوت.

المحضر القضائي
26.11.2025

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
اليوم الوطني للمحضر القضائي
مكتب الأستاذ دلال بن رضوان
محضر قضائي لدى مجلس قضاء وهران
رقم 02 عبارة 12 في 21 مسكن تسمائي الجليل قبل وهران
الهاتف الفاكس : 040.47.66.75
محضر تليفون محكم اعتباري حضوري
عن طريق التليفون في جريدة وطنية وظنية
المادة 412 من 1 أ
نحن الأستاذ دلال بن رضوان محضر قضائي لدى اختصاصي محضر مجلس قضاء وهران
الموقع اثناء الخلف مكتبه رقم 02 عبارة 12 في 21 مسكن تسمائي قبل
وهران. بناء على طلب الجمعية الوكالة الوطنية لدعم المقاتلة والمقاتلة وكالات
وهران متممة بن عمل مديرها هناك ان 03 شارع الخليل ياسني وهران. بمقتضى
المادة 21 من قانون رقم 03-06 المؤرخ في 04/05/2006 المتضمن المحضر
المحضر القضائي. بعد الاطلاع على المواد من 405 و 416 و 417 للمادة 112
من قانون الاجراءات المدنية والإدارية. بناء على نسخة المحضر رقم 2024/04/17
من قبل مجلس قضاء وهران القسم المدني الموزع في 2024/04/17 رقم المحضر
23/02/2026 رقم الفهرس 24/00851 القاضي في منطوقه : - إلتزام المدعى
عليه قاسي جمال بدانة للجمعية الوكالة الوطنية لدعم المقاتلة والمقاتلة وظنية
وهران بإثني مالي القرض بدون مكافأة المقررة شاملة وتسهل وحسوم ألف
وسبعة مائة وتسعة وعشرون ألف دينار جزائري (859.729.000 د.ج) - (الجزائر
المدعى عليه بدانة للجمعية تعويض مبني قدره عشرون ألف دينار جزائري
(20.000 د.ج) تحميل المدعى عليه المحضر القضائي لاصراف مصرف الجزائر
بالحضور المقررة 3000 دينار. بناء على محضر تليفون محكم اعتباري حضور
المحضر والمجلس بتاريخ 2025/07/23 عن طريق رسالة مضمنة عن حضور
بالاستلام بناء على محضر محضر محضر محضر محضر محضر محضر محضر محضر محضر
والبلدية والحكمة بتاريخ 2025/09/09 بناء على إثبات بشرى في جريدة وطنية
والبلدية الصادر عن السيد رئيس محكمة قبل مجلس قضاء وهران. مكتبه بومدين
في 06/11/2025 تحت رقم التريب 25/00457 بلفا قاسي ياسني جمال. المحضر
سوييف وهران. واعضاء بنه اهل شهر (01) للامعاضة سري من تاريخ
تليفون التليفون من 329 من قانون الاجراءات المدنية والإدارية. - لا سافة طعن
أنك كما أعتدته انه بعد اقتضاء اهل المعاضة له اهل شهر اهل لظفر
بالاستئناف 14 من التليفون لعملي الشخص اهل ويومد اهل الاستئناف اهل شهرين
(02) اهل اهل التليفون من طعن الحقوقي او المختار قبل لنص المادة 336 من
قانون الاجراءات المدنية والإدارية. - لا يجهل ما تقدم والبالا لذلك حرره
المحضر في اليوم والشهر والسنة والساعة واليومية وتسهل وتسهل للقولاق.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
الحكومة العمومية للمحضر القضائي
مكتب الأستاذ دلال بن رضوان
محضر قضائي لادعوى مجلس قضاء وهران
رقم 02 حارة ج 215 مكتب تساهمي طبق الدال قبل وهران
الهاتف الفاكس : 040.47.66.75
محضر قضائي مضمون حكم اعتراضي حضوري
عن طريق النشر في جريدة يومية وطنية
من 412/2011 م إلى 412/2011 م

نحن الأستاذ دلال بن رضوان محضر قضائي لادعوى اختصاصي مجلس قضاء وهران الموقع
أمام الكائن مكتب رقم 02 حارة ج 215 مكتب تساهمي طبق الدال بن رضوان بن
علي الوكيل الوكيل الوطني لدعوة وتنمية العقارية والبنية التحتية ومثلته في كل مديرة
الكائن 02 شارع القديس بيري وهران بمقتضى المادة 12 قانون رقم 03-06
الخروج في 2006/02/20 المتضمن منه المحضر القضائي بدعوى الإلزام على المواد من
405/1 و 416 و 412 من قانون الإجراءات المدنية والإدارية، بناء على
نسخة الحكم الصادر عن محكمة قبل مجلس قضاء وهران رقم القسم المدني المخرج في
2025/04/09 رقم الجدول 24/02824 رقم الملف 25/00800. القاضي في منطوقه:

1- إلزام المدعي على مودمين بقائمه بانه المدعي الوكيل الوطني لدعوة وتنمية
العقارية والبنية التحتية وهران على عرض يودن حاضره مسجلة وخمسة وتسعون
الف وثلاثمائة وأحدى عشر ألف دينار 2025/07/23 مستقيم (2 685.311.400 دج) - 2
المدعي عليه بانه المدعي تعويض مبلغ قدر ثلاثون ألف دينار جزائري
(30.000 دج) - تحميل المدعي على المصاريف القضائية، لاسيما محضر
التفصيل بالبحضور المقررة 90000 دج بناء على محضر تبليغ حكم اعتراضي
حضورى المحرر والمبلغ بتاريخ 2025/07/23 عن طريق رسالة مضمونة في
الإشعار بالادعاء، بناء على محضر تبليغ حكم حضورى اعتراضي بالتعلق بلوح
إعلانات الاستلام، محضره بتاريخ 2025/09/09، بناء على أمر بنشر في جريدة
وطنية وطنية الصادرة عن الدين بسين محكمة قبل مجلس قضاء وهران، مكتب
البريس في 11/06/2025 تحت رقم الترتيب 25/00462 رقم الملف 25/00800 بموجبي
بقائمه. المحضر على الأمر حاضره حاسي بنوف بن عمر، وأعدت به إلى كل شهر
للمحضره بسري من تاريخ الترتيب بتاريخ المادة 329 من قانون الإجراءات المدنية
والإدارية، إلا ساطفه تلك على أستاذته أنه في اقتضاء ابن المعرضه إلى كل شهر
ألا تطعن بالاستئناف إلا تم التبليغ لعل الشخص الذي وعدد ألا يستأنف إلى
شهرين (02) أما تم التبليغ في موطنه الحقيقي أو المختار بقائه لنس المادة 336 من
قانون الإجراءات المدنية والإدارية، إلا ساطفه ما تقدم وأنبأنا ذلك حرنا هذا المحضر
في اليوم والشهر والسنة والساعة المذكورين إزاء الكائن طبق الدال قبل وهران

المحضر القضائي
26.11.2025

[illegible]

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
التيان العمومي للمحضر القضائي
المكتب الأستاذ دلال بن رضوان
محضر قضائي دلال بن رضوان قضاء وهران
رقم 02 حارة 5 في 12 سبتمبر تساهي الساعة الأولى قبل وهران
الهاتف الفاكس 040.47.66.75
محضر تبليغ مضمون حكم اعتياري حضوري
عن طريق النشر في جريدة يومية وطنية
العدد 412 من 1 أ في 1 أ
أستاذ دلال بن رضوان محضر قضائي دلال بن رضوان قضاء وهران الموقع
أمام الشان مكتبة رقم 02 حارة 5 في 12 سبتمبر تساهي قبل وهران بناء على
السيد الوكيلة الوكيلة عمومية المدعوم وتعيينه الوكيلة الوكيلة ووكالة وهران معلنة في رقم 03-ح
الكان 02 شارع أفندير ياسمي وهران بمقتضى القانون 12 من 02 رقم 06 رقم 03-ح
الأمور في 2005/02/20 من جهة المحضر القضائي بعد الإبلاغ عن المدعو من
الوكيل 416 واسبعا المدة 21 من قانون الإجراءات المدنية والإدبارية بناء على
نسخة المحضر الصادر عن محكمة قبل محضر قضائي دلال بن رضوان القسم المدني المخبر في
2025/04/09 رقم 24/028121 رقم الفهرس 205/00798 رقم القاضي في منطقة
1- الزام المدعي بوجوب حجة إيداعه للمدعى الوكيلة الوطنية لدعم وتعيين
الوكيل الوطنية وكافة وهران قبل العرض بدون مخالفة مدلول وكون وعشرون
آف وثلاثمائة وخمسة دينار جزائري (1.025.805,00 دج) - 2- الزام المدعي
بناء على إيداعه للمدعى بتعويض مبلغ قدر ثلاثون ألف دينار جزائري (30.000 دج)
تدعيم المدعي على الصراف القضائية، لاسبعا صراف القضائية بالخصم
المقدرة (9000 دج) بناء على محضر تبليغ حكم اعتياري حضوري المحضر
البارتبع بتاريخ 2025/08/05 عن طريق نشر مضمون في الإصدار بالاسلام
بناء على محضر تبليغ حكم حضوري اعتياري بطريق التوقيف على لوح إعلانات
بلدية والمحكمة بتاريخ 10/02 2025/09/30 بناء على أمر بفتح في جريدة
يومية وطنية الصادر عن السيد الرئيس بن رضوان قضاء وهران، مكتب
الريس في 21/06/2025 تحت رقم التوقيف 25/000446 بلغا السيد حوجة
الغواش رقم 02 في الشئح بوعلماسة ضاحي صفوح وهران، وإصداره بناء على
أمر شهر (01) للمعارضة يسرى من تاريخ التوقيع بلغا السيد حوجة 329 من قانون
الإجراءات المدنية والإدبارية، وأخطر على ذلك ما أصدرته أنه قبل القضاء على
المعارضة له والإدبار، وأمر بهد للنظر بالاسلام 21 من التوقيع الحكم على المحضر ذاته
ويبعد على الإستمالة في شهرين (02) 21 من التوقيع في موضحة التوقيف على المحضر
نسخة المادة 336 من قانون الإجراءات المدنية والإدبارية، حتى لا يجهل ما تقدم وبالتالي
ذلك حرزا هذا المحضر في اليوم والشهر والسنة والطاعة المذكورين أعلاه لكيلا
تلقاؤن.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
اليونان العمومي للمحضر القضائي
مكتب الأستاذة دلالة زهران
محضر قضائي لدى مجلس قضاء وهران
رقم 02 عبارة H في 212 من تسامي قضائي قبل أول قاضي وهران
الهاتف الفاكس : 040.47.66.75
محضر قضائي مضمون حكم اعتياري حضوري
عن طريق علنية في جريدة وطنية
الطبعة في 14 من 01
نحن الأستاذة دلالة زهران محضر قضائي لدى اختصاص محضر قضاء وهران الموقوفة
أمام الكائن مكتبة رقم 02 عبارة H في 212 من تسامي قضائي قبل أول قاضي وهران بناء
على السيد الوكيلة الوضعية وتسمية العقولانية وكافة وهران مثقلة من قبل مديرها
الكاتب 02/2025/08/05 من قنصل القضاة وهران، مقتضى المادة 12 من قانون رقم 33-06
المعروف في 24/08/2006 المتضمن منهج القضاء، بعد إطلاع على المرسوم
الرقم 4116 و 4154 ولصاحب المادة 412 من قانون الإجراءات المدنية والإدارية، بناء على
أختصاص الحكم الصادر عن محكمة قبل محضر قضاء وهران القسمة المدني الموزع في
2025/04/09 رقم الجدول 24/028210 رقم في القهرس 25/000/077 القاضي في مفتوحة
1- إلزام المدعي عليه غلال غريبي بدانة للدمية للعدالة الوضعية لدعم وتأمين ألف
العقولانية وكافة وهران غلال غريبي بدانة (مدرسة - 2024/08/05 رقم 33-06 من
والمدعي الثاني ببنير و 30 مئتمن 30 في 683.102 من 02 - إلزام المدعي عليه
بالدمية للدمية تعويض بمبلغ قدره ثلاثون ألف دينار جزائري (20.000 رقم المدعي عليه
تحميل الحكم عليه المصروف القانوني، لاسيما مضمون التكتليف بالحضور
المعقود (9000 رقم المدعي عليه محضر قضائي حكم اعتياري حضوري
والمتابع بتاريخ 05/08/2025 عن طريق نص مضمون منهج القضاء بالاستناد
بناء على محضر قضائي حكم حضوري اعتياري بطريق التتبع بلوح إعلانات
البنائية والمضمون بتاريخ 09/03/2025 رقم في أمر بشتر في جريدة وطنية
وطنية الصادرة عن داء رئيس المحكمة قبل محضر قضاء وهران، مكتب القاضي
الرقم 2025/11/09 تحت رقم الترشيح 25/000/665 بلغا غلال غريبي بدانة
الخوان في 500 مئتمن 35 رقم 08 قاضي وهران، وأعداه بناء على أمر جوش
(المعارضة يسري من تاريخ إعلانه قبل 329 من قنصل القضاة وهران، مقتضى المادة 12 من قانون
الإدارة، ولا سلف عليه في ذلك كما أعطاه أنه بعد إطلاع على الأمر المعارضة له على جوش
والطلعن بالانستاف أم في الشخص الداء ويومد إلى الاستئناف إلى
شهرين 02) إذا تم التتبع في موقعه للحكم أو المحضر طبق نص المادة 336 من
قانون الإجراءات المدنية والإدارية، حتى لا يجهل ما تقدم وأباليك ذلك حركنا هذا المحضر
في اليوم والشهر والسنة والساعة المذكورين أعلاه لعل طيلة لثقلون.

المحضر القضائي
16.11.2025

[illegible][illegible][illegible]

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
التيان العمومي للمحضر القضائي
مكتب الأستاذ دلال محمد رضوان
محضر قضائي أمام مكتب القضاء
رقم 02 حارة ج 212 سكن تاسامي تطبيق الأول قنيل وهران
الهاتف الخاص: 040.47.66.75
المحضر ليد مشمون حكم اعتباري حضوري
عن طريق الشفاعة في جريدة بومية وطنية
نحو الأستاذ دلال محمد رضوان محضر قضائي ليد اختصاص محضر قضاء وهران الموقع
أندام الشفاعة مكتبة رقم 02 حارة ج 212 سكن تاسامي قنيل وهران بناء على
طلب السيد الوكالة الوكالة رقم 02 وتسمية الوكالة ووكلة وهران مملكة في كل مديرة
الشفاعة 02 شارع القادر يسامي وهران، بمقتضى الشفاعة 12 من مملكة رقم 02 حارة ج 212
الموقع 05/06/2020 المتضمنة محضر المحضر القضائي. بعد الإطلاع على المواد من
الأمور 416 و 416 و 416 من قنيل الوكالة المدنية والإبراهيمية بناء على
نسخة الحكم الصادر عن محكمة قنيل محضر قضائي أمام القسم المدني المورخ في
2025/04/09 رقم 17 الجولي 24/02/27 رقم الفهرس 25/00788 القاضي في مملكة
1- إلزام المدعى على ثابت لخصم بأداء الدفعة الوكالة الوطنية رقم 02 وتسمية
الوكالة ووكلة وهران بناء على الفرض بون بكافة الدفعة مسجلة وإبراهيمية وسيعوم الفرض
وإبراهيمية وتسعة وخمسون دينار و 2 سنتيم (778,459.20 دج) - 2- إلزام المدعى
على بإدائه للدفعة تعويض مبلغ الفرض خمسون ألف دينار جزائري (50,000 دج)
تحصيل المدعى على المصاريف القضائية، إسماء مصاريف القضائية بحضور المقرر
09/000) بناء على محضر قضائي حكم اعتباري حضوري المحرر والموقع بتاريخ
2025/08/05 عن طريق رسالة مضمونة مع الإلتزام بالإسلام بناء على محضر قضائي
محضر حضوري اعتباري بطريق الشفاعة على لوح إعلانات البلدية والمملكة بتاريخ
10/02/2025 رقم 1 بناء على أمر بشراء في جريدة بومية وطنية الصادر عن السيد
ترتيب محكمة قنيل رقم 02 حارة ج 212 سكن تاسامي رقم 2025/11/02
الترتيب 25/00046 بغض السيد ثابت لخصم، العلوان في حد العيد من بون حاسي
مقوق وهران ، وأعدانه بأن له أمر شهر (01) لغرضه بون سري من تاريخ التبريد
المملكة رقم 329 من الإجراء الإبراهيمية (01)، ألسطه فقه في ذلك الحكم
أعدانه أنه بعد القضاء على المراضة بأن له أمر وأعلن بالاستئناف ذات أم التبريد
لحكم إلى الشخص ذاته وبعدد أقل الاستئناف إلى شهر (02) إذ تم التبريد في مملكة
القيقي أو المقتضى قضائي الفصل رقم 336 من قانون الإجراء المدنية والإبراهيمية ،
لا يجهل ما تمهيد وإثبات ذلك حزنا ذات المحضر في اليوم والشهر والسنة والساعة
المذكورين أعلاه أثناء طبق القانون.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
الدوان العمومي المخصص للفضائي
مجلس الأستاذة دلالة عبد رضوان
رقم 02 حارة H 212 من تساهمي أعضاء قبل ورهان
0404,47,66,67,5
محضر فضائي مضمون محضر اعتباري حضوري
عن طريق النشر في جريدة بومية وطنية
412 من ق 1 أ
نحن الأستاذة دلالة عبد رضوان محضر فضائي مخصص للفضائي مخصص أعضاء قبل ورهان. عنان على
أمام الكائن محضر رقم 02 حارة H 212 من تساهمي أعضاء قبل ورهان. عنان على
على السيد الوكيله ألقاها ياسمي ورهان. بمقتضى المادة 12 من قانون رقم 03-06
المرور في 06/02/2006 المضمنة ضمن القانون الفضائي. بعد الإطلاع على المواد من
405 و 416 ولأهمية المادة 412 من قانون الإجراءات المدنية والأدلية. بناء على
نسخة القانون الصادر عن محكمة قبل محضر فضائي ورهان القسم المدني الموزع في
2024/04/21 رقم الجدول 23/03/202 رقم الفهرس 24/00226 من القاضي في مرفوعة
1- إلزام المدعي عليها الشفرة م م في المسموعة BBSB بوضع الدفعة الوكيله الوطنية
لأدعم وبتتمة المرافعة والأدلية ورهان قبل محضر فضائي ورهان بصفة المدعي المدعى بتمتة المدعى
وعشرون ألف وخمسة وستين دينار جزائري (928.065,00 ج.د) - 2- إلزام المدعي
عليه بدائنه المدعى بتعويض بمبلغ قدره ثلاثون ألف دينار جزائري (30.000 ج.د)
تصميم المدعي على المصاريف القضائية، بما فيها رسوم التصحيح (750 ج.د)
ومصاريف التكتليف بالخصوم (3000 ج.د) بناء على محضر فضائي محضر اعتباري
حضوري المحرر والمعلم بتاريخ 2025/07/31 عن طريق رسالة مضمونة مع الإشعار
بالاستلام بناء على محضر فضائي محضر حضوري اعتباري بطريق التعلق على لوح
إعلانات البلدية والمحكمة بتاريخ 2025/09/30 بناء على أمر بشار في جريدة بومية
وطنية الصادر عن السيد رئيس المجلس بضم أعضاء ورهان. مكتب الرئيس في
2025/10/01 رقم الترشيح 2025/00471. بقاذا السيد الشفرة رقم 02 حارة H 212
BSBS بمصيرها بخاتمي السيد عبد الواد عنان على 140 مسكن رقم 7
قبل ورهان. عنان على 11 شهر (11) للمعارضة بناء على تاريخ التعلق طبقا
للمادة 329 من قانون الإجراءات المدنية والأدلية، إلا أن السلطة طه في ذلك ما أعتمدته أن
بعد القضاء على المعارضة قبل أن شهر وأدلت بالاستئناف 412 من التعلق الحكم على
الشخص عنان ويعدد قبل الاستئناف (412 من شهرين) أن على التعلق في موقته الحقيقي
أو المقتضى طبقا لنص المادة 336 من قانون الإجراءات المدنية والأدلية. حتى لا يجهل
عنان وما ألتاها ذلك حرزا داء المحضر في اليوم والشهر والسنة والساعة واليوم
أعاده ألتاها طبقا للقانون.

مكتب عمومي للتوثيق الأستاذ محمد كفيفي
مؤثق بعين الترك، ساحة أول نوفمبر رقم 02 الطابق
الأول (وهران)، الرمز 8702
م ذ ش و م ماسكولا بن عباس
راسمها: 500.000.000 دج
مقرها الاجتماعي: بلدية يوسف تجزئة 1 يوسف مدينة
II الحاملة لرقم 22 بالطابق الأرضي، محل رقم 02
دائرة عين الترك وهران
رقم السجل التجاري: 17 ب 11/00-0117268
تعديل قانون اساسي م ذ ش و م م
بموجب عقد محرر بمكتبنا في 2025/11/18 مسجل
قرار الشريك الوحيد للمؤسسة ما يلي: توسيع
الموضوع الاجتماعي المؤسسة بإضافة الأنشطة
التالية: (604.105) نقل البضائع على كل المسافات
(603.007) كراء معدات وأدوات البناء والأشغال
العمومية (603.004) كراء السيارات مع أو بدون
سائق. إضافة مقر اجتماعي ثانوي للمؤسسة عين
الترك، شارع النخيل نيش رقم 1282 رقم 1 قفلة
02-أ ممر جان دارك حي العقيد عباس (وهران).
وعليه تعدل المادتين الثانية والرابعة من القانون
الأساسي والباقي بدون تغيير.

للنشر المؤثق
26.11.2025

مكتب الأستاذ أسامة عبد الحفيظ محضر قضائي لدى محكمة مستأنف
الكان مكتبها بمنظمة الحضرية Asra عارة B-01، رقم B-02،
جانب المحكمة الجديدة في مسكن طريق وهران
الهاتف: 045.42.00.50
اعلان عن اعادة بيع عقار بالزمان
طبقا للمادة 749-750 من ق.إ.م
نحن الأستاذ أسامة عبد الحفيظ المحضر القضائي لدى مجلس قضاء مستأنف
الموقع اثناء، الكائن بمسكن بمنظمة الحضرية Asra عارة B-01، رقم B-02،
جانب المحكمة الجديدة في مسكن طريق وهران مستأنف، بناء
على طلب: من الجانب الخارجي وكلمة مستأنف الكائن مقرها: مستأنف مركز.
بناء على قيد الرهن القانوني المورخ في 2010/10/07 والمشهد لدى المحافظة
الطريقة بتاريخ 2010/10/07، ايداع 05 كل 374 من 34 من المحرر 72
تقرير الأستاذ عبد الصادق حميدة مستأنف بتاريخ 2010/09/09 والمهور
بالصيغة التنفيذية تحت رقم الفهرس 706، تنفيذ الامر المحرر على عقار الصادر
من المحكمة التجارية المتخصصة مستأنف بتاريخ 2024/07/03 تحت رقم التوكيد
24/000219 فهرس: 24/315، تعلن عن اعادة بيع عقار بالزمان الغني المملوك
للأمين (كفيل) عن عمر ولد عبد الكريم، التعين: الحضرية عارة على مسكن تجاري
للزمان مستأنف، دائرته العقارية و كذا لوائته على العربي بن مهدي شارع
عساره حميدة رقم 34 يشمل الطابق الأرضي ذو مساحة قدرها ثمانية وعشرون
مربع و اثنان وخمسون سيستم مربع (28.52)، المحرر في عارة ذات
ملكية مستأنفة ونسبة اربعة واربعين وسبعون جزء 1000/44 من الأجزاء
المشتركة تحت الحضرية القطعة رقم 07، المسور الاشتراكية: قد حدد المسور الاشتراكية
التي يبدأ منه الحضرية بالزمان الغني المملوك فدره (00-9,900,000 دج) تسعة ملايين
وتمسامة ألف دينار جزائري، بعد اقتصاص العرض بصفة ثمانية ملايين وتسعمائة
وعشرة ألف دينار جزائري 8,910,000 دج، وقد حدد تاريخ جلسة البيع
بالزمان الغني يوم الثلاثاء 2025/12/09 على الساعة 14:00 الثانية زوالا
بمحكمة مستأنف واذ امام قضائي العارية. يضاف الى البيع الميزانية
مصاريف التأسيس والحقائق المتضمنة للخصائص القضائية طبقا للمرسوم التنفيذي
رقم 78، 09 بالإضافة للحقوق العقارية. للاطلاع على قائمة شروط البيع يمكنكم
الاتصال بمكتب المحضر القضائي المذكور أعلا أو بأمانة ضبط المحكمة.
المحضر القضائي
26.11.2025

مكتب الأستاذ أسامة عبد الحفيظ محضر قضائي لدى محكمة مستأنف
الكان مكتبها بمنطقة الاحمري شارع عربة B-02, B-01
جانب المحكمة الجديدة على مسكن طريق وهران
الهاتف: 045.00.00.50
اعلان عن اعادة بيع عقار بالمزايا
طبقا للمادة 750-749 من ق.م.ا
نوع الاستاء اسامه عبد الحفيظ المحضر القضائي لدى مجلس قضاء مستأنف
الموقع اناه ، الكان مكتبه بمنطقة الاحمري شارع عربة B-02, B-01
جانب المحكمة الجديدة على مسكن طريق وهران مستأنف، بناءا
على طلب : بيع الجزار الخارجي وكافة مستأنف، الكان مقرها : مستأنف مركز
بناءا على قيد الرن القانوني الموزع في 2010/07/01 والمشهد لدى المحكمة
الطريق بتاريخ 2010/07/01، ايداع : 05 نقد 374 تحت المحرر من
عقار الاستأذة عن الصادوق حميدو مستأنف بتاريخ 2010/09/01 والمصور
بالصفة التنفيذية تحت رقم الفهرس 706 ، وتقليدا الامر الحجز على عقار الصادر
عن المحكمة التجارية المتخصصة مستأنف بتاريخ 2024/07/03 تحت قعد
الترتيب 24/000219 فهرس: 24/315. نعلن عن اعادة بيع عقار بالمزايا
المملوك للمدين (كفيل) عدو عمر ولد عبد الكريم، التعيين: العقار عبارة عن محل
للتجارة كان ببلدية مستأنف، دارته العقارية و مقر ولايته هي العويبي بن
مهدي شارع عربة حميدة رقم 34، يشمل الطابق الارضي و مساحة قدرها
338,76م2 مجودة في اداء ملكية مشتركة وتسمية 1000/60 بن الاجزاء
المشتركة تحت السرة العامة للقطعة رقم 06، السرة الافتتاحي: قد حدد السعر الافتتاحي
الذي يبدأ منه مبلغ بالمزايا العني مبلغ قدر ثلاثة عشر مليون وخمسة مائة
دينار جزائري 313.000.000,00+، و بعد انقاص العني يصبح العني عن مليون
ومائة وخمسون الف دينار جزائري (2.150.000,00 دج). وقد حدد تاريخ
جلسة البيع بالمزايا عن يوم الثلاثاء 2025/12/09 على الساعة 14:00 بالمزايا
زوالا بمحكمة مستأنف واما ذلك فبموجب القرار القضائي ، يضاف الى مبلغ المزايا
مصاريف التنفيذ و الحقوق التأسيسية للمحضر القضائي طبقا للمرسوم التنفيذي
رقم 78 ، 09 بالإضافة للحقوق العقارية للاطلاع على قائمة شروط البيع يمكنك
الاقامة بمكتب المحضر القضائي المذكور اعلاه او بأمانة البيع المحكمه .
المحضر القضائي

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

الأستاذ بوسيف عابد

محضر قضائي لدى محكمة ولدي اريهو

مجلس قضاء غليزان

شارع تازغات جيلالي وادي اريهو

مستخرج قائمة شروط البيع

وفقا للمادة 737 وما بعدها من قانون الإجراءات المدنية والإدارية

نحن الأستاذ بوسيف عابد محضر قضائي لدى محكمة وادي اريهو مجلس قضاء غليزان أدناه. تنفيذاً للقرار المهور بالصيغة التنفيذية الصادر عن مجلس قضاء غليزان الغرفة العقارية بتاريخ 2025/02/16 تحت رقم الفهرس 25/00225 الذي يقضي ببيع السكن الواقع ببلدية جديوية ولاية غليزان قسم 50 مجموعة ملكية 20 بمساحة 343 متر مربع. بين السادة ورثة خديم عبد القادر وهم : 1- خديم غلام الله ولد عبد القادر 2- ورثة خديم نور الدين وهم : ارملته بن براهيم خيرة بنت العربي وأولاده خديم فاطمة الزهراء خديم ابوبكر 3- ورثة خديم يمينة وهم : طيبى عابد، طيبى كريم ، طيبى سفيان، طيبى عمر ، طيبى فتيحة 4- ورثة خديم رشيدة بنت عبد القادر وهم زوجها قوفة الحمد وأولادها : قوفة مخفي، قوفة حياة ، قوفة سليمة ، قوفة سمية ، قوفة أمينة ، قوفة ايمان ، قوفة ياسين، الساكنين ببلدية جديوية ولاية غليزان وبين السادة ورثة خديم عبد القادر وهم أبناؤه : 1- خديم عابد ، خديم عمار ، خديم خيرة 2- وريث خديم فاطمة وهو بن حمزة سمير ولد احمد 3- وريثة خديم منصور ولد عبد القادر وهي ارملته غولام فاطمة القائمة في حقها وحق ابنيتها القاصرين خديم محمد عيسى و خديم يوسف حسام 4- ورثة خديم عبد القادر وهم خديم زوليفة وخديم نصيرة الساكنين ببلدية جديوية. بعد ايداع قائمة شروط البيع بالمزاد العلني لدى كتابة ضبط المحكمة وادي اريهو بتاريخ 2025/11/23 التي سيجرى البيع بها لاحقا للعقار المبين كما يلي : مسكن ذو طابق ارضي يحتوي على 05 غرف + مطبخ + بهو + حمام + مرحاض + مراب + فناء + مستودع يقع ببلدية جديوية ولاية غليزان قسم 50 مجموعة ملكية 20 بمساحة 343 متر مربع ، وحدد السعر الافتتاحي للمزاد ب 28.250.000,00 دج (ثمانية وعشرون مليون ومائتان وخمسون ألف دينار. اثباتا لما تقدم حررنا هذا المحضر طبقا للمادة 748 من قانون الإجراءات المدنية والإدارية.

المحضر القضائي

26.11.2025

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

الديوان العمومي للمحضر القضائي

الأستاذة: زروالي حياة/ محضرة قضائية لدى محكمة مستغانم

اختصاص مجلس قضاء مستغانم

لعنوان: نهج محمد خميسي - طريق مزغر - مستغانم

الهاتف الفاكس: 045.40.91.22

اعلان عن بيع عقار بالمزاد العلني

طبقا للمادة 749 - 750 من قانون الإجراءات المدنية و الإدارية

نحن الأستاذة زروالي حياة - محضرة قضائية لدى محكمة مستغانم الموقعة أدناه الكائن مكتبها بنهج محمد خميسي - طريق مزغر - مستغانم. بناءا على طلب بنك الفلاحة والتنمية الريفية وكالة بوفيرات 874 ممثلة بمديرها القانوني الكائن مقرها ب شارع البريد بوفيرات مستغانم. بناءا على قيد الرهن القانوني المورخ في 2014/03/23 والمشهر بالمحافظة العقارية بتاريخ 2014/04/08 حجم 70 رقم 77 و المهور بالصيغة التنفيذية المورخة في 2018/10/02 تحت رقم 18/1278 الممنوحة بناءا على الأمر بمنح الصيغة التنفيذية لرهن قانوني الصادر عن رئيس محكمة مستغانم بتاريخ 2018/07/08 تحت ترتيب رقم 18/00595. تنفيذاً لأمر الحجز على عقار الصادر عن رئيس محكمة مستغانم بتاريخ 2021/11/28 تحت رقم 21/01218. نعلن عن بيع حق عيني عقاري بالمزاد العلني المملوك لورثة بن فتونة حبيب ابن عبد القادر. التعيين: حق الامتياز على الحصة الكاملة لقطعة أرضية فلاحية هامشية فردية رقم 72 كائنة ببلدية بوفيرات بالمكان المسمي المرجي، مساحتها 01 هكتار 11 أر 25 سنتنار، قسم 18 مجموعة ملكية رقم 108. السعر الافتتاحي : قد حدد السعر الافتتاحي الذي يبدأ منه البيع بالمزاد العلني بمبلغ مليونان و مائة و ثمانية عشر ألف و مائتين دينار جزائري 2.118.200,00 دج و بعد إنقاص العشر يصبح واحد مليون وتسعمائة وستة آلاف وثلاثمائة و ثمانون دينار جزائري (1.906.380,00 دج). وقد حدد تاريخ جلسة البيع بالمزاد العلني يوم الثلاثاء 2025/12/23 على الساعة 14:00 زوالا بمحكمة مستغانم أمام قاضي البيوع العقارية.يضاف إلى مبلغ المزايدة مصاريف التنفيذ والحقوق التناسبية للمحضر القضائي طبقا للمرسوم التنفيذي رقم 78 ، 09 بالإضافة للحقوق العقارية. للاطلاع على قائمة شروط البيع يمكنكم الاتصال بمكتب المحضرة القضائية او بأمانة ضبط المحكمة.

المحضرة القضائية

26.11.2025

À louer

Local de 200 M², premier étage. Très bien situé à Salamandre, Mostaganem, Zone d'activité face Orolait. Convientrait parfaitement à une activité commerciale ou de service. A 1 km de la porte de Mostaganem.

Contacter N°: 05.53.81.12.08

Adresse: Zone Orolait, Salamandre. Mostaganem.



مكتب الأستاذ اسلمة عبد الحفيظ المحضر القضائي لدى محكمة مستغانم

الكائن مكتبها بمنطقة الاسكان الحضري CIA عمارة B-01 رقم B-02، بجانب المحكمة الجديدة بحي 72 مسكن طريق وهران

الهاتف: 045.42.00.50

اعلان عن إعادة بيع عقار بالمزاد العلني طبقا للمادة 749-750 من ق.ا.م

نحن الأستاذ اسلمة عبد الحفيظ المحضر القضائي لدى مجلس قضاء مستغانم الموقع أدناه ، الكائن مكتبه بمنطقة الاسكان الحضري CIA عمارة B-01 رقم B-02، بجانب المحكمة الجديدة بحي 72 مسكن طريق وهران مستغانم. بناءا على طلب : بنك الجزائر الخارجي وكالة مستغانم. الكائن مقرها: مستغانم مركز. بناءا على قيد الرهن القانوني المورخ في 2010/10/07 والمشهر لدى المحافظة العقارية بتاريخ 2010/10/07. ايداع رقم 05 مجلد 374 رقم 72 المحرر من طرف الأستاذة عبد الصادق حميدة بمستغانم بتاريخ 2010/09/28 والمهور بالصيغة التنفيذية تحت رقم الفهرس 706 ، و تنفيذاً لأمر الحجز على عقار الصادر عن المحكمة التجارية المتخصصة مستغانم بتاريخ 2024/07/03 تحت رقم الترتيب 24/000219 فهرس: 24/315. نعلن عن إعادة بيع عقار بالمزاد العلني المملوك للمدين (كفيل) عدو عمر ولد عبد الكريم. التعيين: العقار عبارة عن محل نو طابع تجاري كان ببلدية حاسي معاش مستغانم، دائرته العقارية و مقر ولاية مستغانم شارع جيلي ملازم مصفى يتصل في قبو ذو مساحة قدرها ثلاثمائة وسبعة و ثمانين متر مربع (28387,50) الكل مشيد على قطعة أرض مساحتها مسجلة واثنا عشر متر مربع 612م² تحمل مجموعة ملكية رقم 13 قسم 21. السعر الافتتاحي : قد حدد السعر الافتتاحي الذي يبدأ منه البيع بالمزاد العلني بمبلغ قدره (67.100.000,00 دج) سبعة و ستون مليون و مائة ألف دينار جزائري. و بعد انقاص العشر يصبح ستون مليون وثلاثمائة وتسعون ألف دينار جزائري 60.390.000,00 دج. وقد حدد تاريخ جلسة البيع بالمزاد العلني يوم الثلاثاء 2025/12/09 على الساعة 14:00 الثانية زوالا بمحكمة مستغانم وذلك أمام قاضي البيوع العقارية . يضاف إلى مبلغ المزايدة مصاريف التنفيذ والحقوق التناسبية للمحضر القضائي طبقا للمرسوم التنفيذي رقم 78 ، 09 بالإضافة للحقوق العقارية. للاطلاع على قائمة شروط البيع يمكنكم الاتصال بمكتب المحضر القضائي المذكور أعلاه أو بأمانة ضبط المحكمة.

المحضر القضائي

26.11.2025

مكتب الأستاذ اسلمة عبد الحفيظ محضر قضائي لدى محكمة مستغانم

الكائن مكتبها بمنطقة الاسكان الحضري CIA عمارة B-01 رقم B-02، بجانب المحكمة الجديدة بحي 72 مسكن طريق وهران

الهاتف: 045.42.00.50

اعلان عن إعادة بيع عقار بالمزاد العلني طبقا للمادة 749-750 من ق.ا.م

نحن الأستاذ اسلمة عبد الحفيظ المحضر القضائي لدى مجلس قضاء مستغانم الموقع أدناه ، الكائن مكتبه بمنطقة الاسكان الحضري CIA عمارة B-01 رقم B-02، بجانب المحكمة الجديدة بحي 72 مسكن طريق وهران مستغانم. بناءا على طلب : بنك الجزائر الخارجي وكالة مستغانم. الكائن مقرها: مستغانم مركز. بناءا على قيد الرهن القانوني المورخ في 2010/10/07 والمشهر لدى المحافظة العقارية بتاريخ 2010/10/07. ايداع رقم 05 مجلد 374 رقم 72 المحرر من طرف الأستاذة عبد الصادق حميدة بمستغانم بتاريخ 2010/09/28 والمهور بالصيغة التنفيذية تحت رقم الفهرس 706 ، و تنفيذاً لأمر الحجز على عقار الصادر عن المحكمة التجارية المتخصصة مستغانم بتاريخ 2024/07/03 تحت رقم الترتيب 24/000219 فهرس: 24/315. نعلن عن إعادة بيع عقار بالمزاد العلني المملوك للمدين (كفيل) عدو عمر ولد عبد الكريم. التعيين: العقار عبارة عن محل تجاري كان ببلدية مستغانم، دائرته العقارية و مقر ولايته حي العربي بن مهيدي شارع عمارة حميدة رقم 34 يشمل بالطابق الأرضي ذو مساحة قدرها تسعة و ثلاثون متر مربعا واثان و سبعون ديسيمتر مربع 39,72م² الموجودة في عمارة ذات ملكية مشتركة ونسبة اثنان و ستون فاصل خمسة وعشرون جزء / الألف جزء 62,25/1000 من الأجزاء المشتركة لتلك العمارة القطعة رقم 05. السعر الافتتاحي: قد حدد السعر الافتتاحي الذي يبدأ منه البيع بالمزاد العلني بمبلغ قدره : (13.850.000,00 دج) ثلاثة عشر مليون و ثمانمائة وخمسون ألف دينار جزائري و بعد انقاص العشر يصبح اثني عشر مليون و اربعمائة و خمسة و ستون ألف دينار جزائري 12.465.000,00 دج. وقد حدد تاريخ جلسة البيع بالمزاد العلني يوم الثلاثاء 2025/12/09 على الساعة 14:00 الثانية زوالا بمحكمة مستغانم وذلك أمام قاضي البيوع العقارية . يضاف إلى مبلغ المزايدة مصاريف التنفيذ والحقوق التناسبية للمحضر القضائي طبقا للمرسوم التنفيذي رقم 78 ، 09 بالإضافة للحقوق العقارية. للاطلاع على قائمة شروط البيع يمكنكم الاتصال بمكتب المحضر القضائي المذكور أعلاه أو بأمانة ضبط المحكمة.

المحضر القضائي

26.11.2025

Amis internautes,
lisez
LE CARREFOUR D'ALGÉRIE
sur le Net
www.lecarrefourdalgerie.dz

LE FACTEUR HUMAIN DE LOIN LA PREMIÈRE CAUSE

LE CARREFOUR D'ALGERIE

UNE GRANDE OPÉRATION DE NETTOYAGE DOIT TOUCHER TOUTES LES SECTEURS URBAINS

LES ORANAIS DOIVENT DONNER L'EXEMPLE

LE SÉLECTIONNEUR NATIONAL EN CONFÉRENCE DE PRESSE RAJEVAC: «FACE AU LESOTHO, J'ALIGNERAI MON ÉQUIPE-TYPE»

LA VIE À SAÏDA

09 HECTARES DE FORÊTS DÉTRUITS À GUELMA

RELOGEMENT: UN DOSSIER CHAUD À ORAN

24 CAS ENREGISTRÉS À OUAÏRA

LE CARREFOUR D'ALGERIE

POUR AFFAIRES CRIMINELLES TRAITÉES PAR LA POLICE AU MOIS DE JUIN

364 PERSONNES SOUS MANDAT DE DÉPÔT À ORAN

VIOLENTE COLLISION ENTRE UN MENSUR ET UN VÉHICULE DE TOURISME PRÈS DE SKIKDA

09 MORTS DONT 08 ENFANTS ET 19 BLESSÉS

LE CARREFOUR D'ALGERIE

LE MAIRE ET LE CHEF DU PERSONNEL DEVANT LE JUGE LE 31 AOÛT

UN TROU DE CAISSE DE 2,366 MILLIARDS DE CENTIMES DÉCOUVERT

ENQUÊTE À LA RECETTE FISCALE DE AÏN EL HADJAR

UNE FILLETTE RETROUVÉE À DUELA

LES DEUX JOUEURS MAGHRÉBINS LES PLUS CHERS DE L'HISTOIRE

CONTRIBUTION: Le temps complémentaire encore une fois attaqué Le beurre, l'argent du beurre et la viande

CONGÉS EN CASCADE ET DES PROBLÈMES EN SUSPENS LA RENTRÉE SOCIALE S'ANNONCE LOURDE À ORAN

GHOUAL AVERTIT CONTRE LA DELIQUESCENCE DE LA CHOSE POLITIQUE

DES PLUMES DÉLIVRÉES SONT UN NOÛT ET UN DÉPARTEMENT À BR AL AÏW

DEUX COUPS SANS VIE RÉPÊCHÉS À DRAËH ET EL KALA

LE CARREFOUR D'ALGERIE

LA SÉLECTIONNEUR ENQUÊTE LE 13 SEPTEMBRE AU SUD DE L'ÉTOILE

DES FACTURES SERONT EXIGÉES AUX AGRICULTEURS

SIT-IN DU PERSONNEL MÉDICAL

UN MARIN ALGÉRIEN PORTÉ DISPARU ENTRE LA TURQUIE ET LA GRÈCE

LA GRANDE SÉBIRIA, LA MACTRA, LE LAC TELLAMINE ET LES SALINES D'ARZEW DESERTÉES PAR LES CIRCADIENS MIGRATEURS

LES ZONES HUMIDES D'ORAN DANS UN ÉTAT D'ABANDON

SIT-IN DES AGENTS DE SÉCURITÉ

LE CARREFOUR D'ALGERIE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES IMPÔTS À LA RADIO CHAÎNE III

IL RESTE 2.500 MILLIARDS DE DA À RECOUVRER

IMPOTS

DES DOSSIERS LÈS AUX INTRUCTIONS DE CHARGES TRAVAIL À LA JUSTICE EN 2025

140 MILLIONS D'EUROS DE TRANSFERT ILLICITE

UNE CIRCULAIRE À L'ÉTAT ALGÉRIEN AUX ÉTATS LE TRANSPORT COLLECTIF PRIVE COÛTE TRÈS CHER



2

11h45 Petits plats en équilibre
11h50 Les douze coups de midi
12h55 Petits plats en équilibre
13h00 JT 13h
13h50 Petits plats en équilibre
13h55 Météo
14h00 Plus belle la vie, encore plus belle
14h25 Les fées de Noël : un gala à sauver
16h00 Coup de foudre sur une valse de Noël
17h30 Star Academy, la quotidienne
18h30 Ici tout commence
19h10 Demain nous appartient
20h00 JT 20h
21h00 C'est Canteloup
21h10 Will Trent
21h55 Will Trent
22h50 Esprits criminels : Evolution
23h35 Esprits criminels : Evolution
01h20 Harry Potter : Les Sorciers de la pâtisserie



3

09h56 L'hebd'Hollywood
10h10 Les Bodin's partent en vrille
11h52 La boîte à questions
11h58 En aparté
12h30 Clique
13h23 Better Man
15h35 Zion
17h12 Let Me Run
18h33 La boîte à questions
18h38 Têtâtête(s)
18h53Clique
19h50 Canal Champions Club
20h54 Plateau avant-match UEFA Champions League
21h00 Paris-SG / Tottenham
22h57 Canal Champions Club le debrief
23h58 Grofoot
00h07 Clique
01h01 Dis-moi juste que tu m'aimes
02h49 L'Attachement
04h32 Let Me Run
05h53 Hors-jeu



06h20 Incroyables transformations
07h20 Incroyables transformations
08h30 Ça peut vous arriver
09h45 Ça peut vous arriver
11h30 Ça peut vous arriver chez vous
12h40 Météo
12h45 Le 12.45
13h35 Scènes de ménages
13h40 Un jour, un doc
14h50 Un jour, un doc
15h50 Un jour, un doc
16h50 Un jour, un doc
17h30 La roue de la fortune
18h35 La meilleure boulangerie de France
19h45 Le 19.45
20h40 Scènes de ménages
21h10 On n'est pas d'accord !
22h15 On n'est pas d'accord !
23h00 On n'est pas d'accord !
00h00 Les incroyables talents sont éternels
00h50 Les incroyables talents de la musique

10h55 Mondes sauvages
11h50 Les papillons, ces super héros de la nature
13h00 Le retour de l'élan, ce géant des forêts
13h35 Le rideau déchiré
15h50 La Loire, des châteaux à l'estuaire
16h35 Du canal du Midi aux volcans d'Auvergne
17h20 Invitation au voyage
18h05 Invitation au voyage
18h55 Voyage en cuisine
19h30 Le dessous des images
19h45 Arte journal
20h05 28 minutes
20h50 Le dessous des cartes : l'essentiel
21h00 Le ravissement
22h35 Je n'avais que le néant : "Shoah" par Lanzmann
00h05 Ukraine. La guerre, ordinaire
01h40 Tracks East
02h10 Exit Plan
03h40 Les Trans-Europ-Express : Des trains de légende

TÉLÉVISION

15



21h10

LE RAVISSEMENT



Dans le tumulte d'une vie qui bascule, Lydia (Hafsia Herzi), sage-femme passionnée et femme au cœur brisé, tente de se reconstruire après avoir découvert l'infidélité de Julien (Mathieu Perotto), son compagnon. La trahison a laissé en elle une blessure ouverte, un mélange de colère et de vulnérabilité qui la pousse à chercher un réconfort ailleurs. Une soirée arrosée en boîte de nuit avec sa meilleure amie Salomé (Nina Meurisse) tourne au confessionnal improvisé : sur le trajet du retour, cette dernière lui annonce une nouvelle qui va tout changer – elle est enceinte.
Acteur: Hafsia Herzi (Lydia), Alexis Manenti (Milos Popovic), Nina Meurisse (Salomé).

2

21h10

L'AMOUR ET LES FORÊTS



Dans la douceur trompeuse de la Normandie, où les paysages idylliques cachent souvent des abîmes insoupçonnés, Blanche Renard (Virginie Efira), professeure de français au charme discret et à la vie rangée, se laisse convaincre par sa sœur jumelle Rose (Virginie Efira) de l'accompagner à une soirée. L'occasion, selon elle, de lui présenter un homme qui pourrait bousculer sa routine. Alors qu'elle tente de percer le mystère qui entoure son mari, Blanche découvre que Metz n'était pas une destination anodine.
Acteur: Virginie Efira (Rose Renard), Melvil Poupaud (Grégoire Lamoureux), Dominique Reynmond (l'avocate).



21h24

WILL TRENT



Après une violente attaque qui l'a laissée traumatisée, Angie (Erika Christensen) reprend du service au sein de l'équipe d'enquêteurs du bureau fédéral de Géorgie. Sa première mission consiste à traquer un tueur en série qui cible des pédophiles et des agresseurs sexuels, un cas qui met à l'épreuve les limites de la justice et de la moralité. Alors qu'Angie se remet difficilement de son expérience, elle fait la connaissance de Cricket (Sonja Sohn), une experte en explosifs, qui devient une alliée précieuse dans leur quête pour stopper le tueur.
Acteur: Ramon Rodriguez (Will Trent), Erika Christensen (Angie Polaski), Iantha Richardson (Faith Mitchell).



ORAN

17 | 7

Lever du soleil
Coucher du soleil
Humidité
Vent

07h48
17h50
78%
13 km/h

Alger

13-09

Constantine

09-04

Annaba

13-10

Ouargla

19-08

Mostaganem

15-11

Béchar

18-06

Ligue arabe Réunion conjointe entre la Palestine et l'Unrwa sur le secteur de l'éducation à Ghaza

La 34e réunion conjointe entre le Conseil des affaires éducatives pour les enfants de Palestine et les responsables des affaires éducatives à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés palestiniens (UNRWA) s'est poursuivie lundi au siège de la Ligue arabe au Caire, en vue d'examiner les conditions de scolarité des enfants dans la bande de Ghaza. La réunion qui a débuté dimanche et s'étalera sur trois jours, se déroule sous la supervision du sous-secrétaire général pour les affaires de la Palestine et des territoires arabes occupés à la Ligue arabe, l'ambassadeur Faed Mustafa.

Dans son intervention dimanche, l'ambassadeur de l'Etat de Palestine auprès de la Ligue arabe Mohamed Al-Aklouk a appelé à "soutenir un plan d'urgence pour assurer la poursuite du cursus scolaire et fournir des alternatives logistiques et un soutien financier urgent", soulignant que la scolarité en Palestine "n'est pas seulement un service social, mais plutôt une bataille existentielle pour préserver l'identité et la mémoire nationales".

Le délégué palestinien a également appelé à une "action arabe commune" pour soutenir la scolarité en Palestine à divers niveaux, et à faire pression sur les institutions internationales pour protéger le mandat de l'UNRWA et assurer la continuité de ses services éducatifs, en plus d'inclure les questions d'éducation à l'ordre du jour du Conseil des droits de l'homme et des organisations internationales.

Soulignant que le secteur de l'éducation en Palestine traverse la phase la plus difficile de l'histoire moderne, l'ambassadeur Al-Aklouk a rappelé qu'"un quart de million de Palestiniens ont été des victimes directes du génocide (...) et que le nombre d'étudiants tombés en martyrs a atteint 9 000 étudiants et étudiantes, tandis que plus de 1 350 cadres éducatifs ont été tués et des dizaines de milliers blessés".

Agression sioniste contre Ghaza Le bilan s'alourdit à 69.775 martyrs et 170.965 blessés



L'agression génocidaire sioniste contre la bande de Ghaza a fait 69.775 martyrs et 170.965 blessés, en majorité des femmes et des enfants, depuis le 7 octobre 2023, selon un nouveau bilan communiqué mardi par les autorités sanitaires palestiniennes.

Les corps de 17 martyrs ainsi que 16 blessés ont été transférés vers les hôpitaux de Ghaza au cours des dernières 24 heures, précise la même source, notant que les corps de nombreuses victimes se trouvent encore sous les décombres.

Depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu le 11 octobre 2025, pas moins de 345 Palestiniens sont tombés en martyrs et 889 autres ont été blessés, tandis que les corps de 588 martyrs ont été récupérés, a ajouté la même source.

Agression sioniste contre Ghaza L'Algérie condamne "fermement" les violations répétées par l'entité sioniste de l'accord de cessez-le-feu

L'Algérie a condamné "fermement", lundi, les violations répétées par l'entité sioniste de l'accord de cessez-le-feu à Ghaza, exhortant les médiateurs à prendre des mesures "immédiates et décisives" afin de préserver le cessez-le-feu. Soulignant que 40 jours depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu et en violation flagrante de l'accord, "l'entité sioniste a tué plus de 300 palestiniens dont de nombreux enfants et femmes", le Représentant permanent de l'Algérie auprès des Nations unies, Amar Bendjama a affirmé que "l'Algérie condamne fermement ces attaques brutales et persistantes".

Lors de la réunion mensuelle du Conseil de sécurité de l'ONU sur "La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne", l'ambassadeur Amar Bendjama a rappelé aux membres du Conseil que "le territoire palestinien occupé est toujours le théâtre d'une effusion de sang".

Pire encore, "du Liban à la Syrie, en passant par Ghaza et la Cisjordanie, l'entité sioniste foule au pied les accords et méprise les médiateurs et les garants" du plan de paix, a-t-il ajouté. Il a déploré, à ce titre, la violation "en toute impunité" de l'accord de cessez-le-feu par l'entité sioniste qui avait, pourtant, "accepté la proposition américaine".

"Nous appelons, à présent, les médiateurs et les garants du plan de paix à prendre des mesures immédiates et décisives afin de préserver le cessez-le-feu et de demander à la puissance occupante d'honorer ses engagements", a-t-il martelé. Evoquant la situation humanitaire à Ghaza, le Représentant permanent de l'Algérie auprès des Nations unies a affirmé que l'entité sioniste continue d'enfermer la



population ghazaouie dans une précarité absolue. Alors qu'un hiver rude approche à grand pas, des milliers de Palestiniens à Ghaza sont sans abris. "Ils se retrouvent dans des tentes délabrées et surpeuplées, leurs effets personnels trempés, leurs enfants frissonnent de froid et dorment à même le sol", a-t-il déploré.

Il a fait remarquer, dans ce contexte, que "cette campagne de répression ne se limite pas à la bande de Ghaza assiégée" et que "la situation est tout aussi grave" en Cisjordanie où "on observe une escalade inédite de terrorisme de la part des colons, une campagne extrémiste de violence, d'intimidation soutenue et protégée par les forces d'occupation sionistes".

"Ces colons extrémistes incendient des foyers, des mosquées, des champs d'oliviers, ils sèment la terreur parmi les populations locales et confisquent des terres", a-t-il détaillé, soutenant que "ces crimes s'inscrivent dans le cadre d'un nettoyage ethnique visant à tuer dans l'œuf le pro-

jet d'un futur Etat palestinien".

M. Bendjama a estimé, à ce titre, que "les souffrances immenses du peuple palestinien appellent des actions concrètes de la part du Conseil de sécurité". Il a plaidé, à ce propos, pour "un véritable engagement en faveur de la préservation de l'accord de cessez-le-feu", soulignant que cela doit être une "priorité immédiate et absolue".

Il a appelé également à la relance des efforts de construction de la bande de Ghaza qui devrait passer par "l'ouverture complète et immédiate de tous les points de passage afin de garantir l'acheminement massif et sans entraves de l'aide humanitaire, ainsi que des matériaux de construction".

Il a insisté, en outre, sur l'importance de garantir que des comptes soient rendus. "Les milliers de crimes sionistes documentés ne sauraient être oubliés, les crimes de guerre ne sauraient restés impunis et bénéficier d'immunité et les auteurs de ces atrocités doivent être traduits en justice", a-t-il réclamé.

Le Représentant de l'Algérie a appelé le Conseil de sécurité à "rectifier l'injustice historique" faite aux Palestiniens qui ne sera possible, a-t-il poursuivi, "qu'en mettant un terme à l'occupation et qu'en permettant au peuple palestinien d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination et à la création d'un Etat palestinien indépendant avec el Qods Echarif comme capitale".

"Les sacrifices immenses consentis par le peuple palestinien nous confèrent une responsabilité historique à nous tous ici au Conseil de sécurité : nous devons veiller à ce que justice soit rendue à ces Palestiniens. Ce n'est qu'ainsi que l'on peut nourrir l'espoir de faire advenir une paix véritable et pérenne au Moyen-Orient".

Diplomate chinois à l'ONU "Parvenir à un cessez-le-feu durable à Ghaza constitue une priorité absolue"

Le représentant permanent de la Chine auprès des Nations unies, Fu Cong, a réitéré lundi soir que la conclusion d'un cessez-le-feu durable dans la bande de Ghaza constituait "une priorité absolue", et exprimé la préoccupation de Pékin par les violations sionistes répétées de la trêve, rapporte l'agence de presse Chine nouvelle.

"La Chine se félicite de l'accord conclu sur la première phase du cessez-le-feu à Ghaza. Cependant, la paix est encore loin d'être réalisée et les souffrances des civils (palestiniens) se poursuivent", a déclaré M. Fu.

"La Chine note avec inquiétude" que les attaques sionistes persistent malgré le cessez-le-feu. L'entité sioniste aurait commis plus de 400 violations de l'accord, entraînant la mort en martyrs de plus de 300 civils à

Ghaza, a-t-il rappelé lors d'une réunion du Conseil de sécurité de l'ONU sur la situation au Moyen-Orient y compris la question palestinienne.

Et de souligner: "Un cessez-le-feu signifie l'arrêt complet de toutes les attaques et doit être respecté de bonne foi. Tout incident causant des victimes civiles est inacceptable et les attaques répétées ne doivent pas devenir la nouvelle norme à Ghaza".

Par ailleurs, le diplomate chinois a déploré le fait que la situation humanitaire à Ghaza "reste désastreuse" et l'"accès humanitaire continue de se heurter à de multiples obstacles".

En outre, la Chine exhorte l'entité sioniste à "ouvrir tous les points de passage, à lever les restrictions à l'accès humanitaire et à veiller à ce que l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de

Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et les autres agences humanitaires puissent mener à bien leurs opérations de secours".

Pour la Chine, "tout accord futur concernant Ghaza devrait respecter la volonté du peuple palestinien". Et, la communauté internationale "doit redoubler d'efforts pour promouvoir la solution à deux Etats, s'opposer à toute action unilatérale qui sape ses fondements et soutenir la création rapide d'un Etat palestinien indépendant ainsi que son adhésion à part entière à l'ONU".

Et de conclure: "La Chine a toujours fermement soutenu la juste cause du peuple palestinien dans la restauration de ses droits nationaux légitimes. Elle continuera à promouvoir une solution rapide, globale, juste et durable à la question palestinienne".